

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 15-01-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 15 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale adjointe secrétaire-trésorière.

EST PRÉSENT :

Monsieur Jocelyn Aylwin, ancien maire de Rémigny

01-01-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

02-01-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

03-01-2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

04-01-2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 décembre 2018

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 décembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

05-01-2018

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de décembre 2018 au montant de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq et trente-cinq cents (18 485.35 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille six cent deux et soixante cents (9 602.60\$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018.

CORRESPONDANCES

Cercles de Fermières : Demande une résolution d'appui pour les soutenir. Le conseil refuse, car la demande n'est pas claire. De plus nous n'avons pas de Cercles des Fermières à Rémigny.

Combeq : La demande d'adhésion est refusée, car leurs services ne sont pas requis dans notre municipalité.

Desjardins : La demande de moratoire faite par la MRCT afin de maintenir l'ouverture des points de services de Rémigny et Latulipe est refusée par Desjardins.

MRCT : Sondage sur la rémunération des élu(e)s

Serge Fortier EPCC : Offre de services

Formation Communications en situation d'urgence 19 février à Ville-Marie: Sylvie Dulong et Jean-Pierre Chagnon y participeront

Timiskaming First Nation : Demande d'accès à un autre centre de réception advenant le cas d'une évacuation majeure dû à une panne d'électricité en plein hiver.

Nous sommes d'accord pour leur aider aussi longtemps que nous ne sommes pas pris avec le même problème au même moment. Nous avons la capacité de recevoir environ 200 personnes.

MRCT : Ils aimeraient afficher les résolutions prises par chacune des municipalités en ce qui concerne la nouvelle infrastructure aquatique pour le Centre du Témiscamingue. Madame Isabelle Coderre a donné l'accord.

TECQ : Pour la période 2019-2023, la municipalité de Rémigny recevra un montant forfaitaire de 498 000 \$ plus une somme de 226,98 \$ par personne ce qui représente un montant de 61 966 \$.

Ministère des Transports, et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Ils ont accusé la réception pour notre demande de rencontre avec le ministère des Transports afin de discuter des enjeux liés à la reconstruction du pont de Rémigny.

06-01-2018

Engagement de la directrice générale

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que Lorraine McLean soit nommée comme directrice générale secrétaire-trésorière et qu'elle soit rémunérée au montant de 24.51 \$ de l'heure pour les (6) premiers mois de l'année 2019 et au montant de 25.19 \$ de l'heure pour les (6) derniers mois de l'année 2019 et ce, après une évaluation satisfaisante de l'employée en question. Ceci est

pour un temps estimé à 40h par semaine pour la période hivernale et de 30 à 35h par semaine pour la période estivale.

- Congés fériés et civiques (8 jours par année);
- Le droit aux congés maladie s'acquiert après une période au travail de douze mois consécutifs. Les 5 jours de maladie peuvent se fractionner en heures et sont monnayables à 50 % au 31 décembre de chaque année;
- Vacances : **Les vacances sont établies selon la Loi sur les normes du travail.** La durée des congés annuels et le montant de l'indemnité varient selon le service continu du salarié.

07-01-2019

Désignation des personnes autorisées à signer les chèques et autres documents.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny désigne Madame Isabelle Coderre, mairesse et Madame Lorraine McLean directrice générale secrétaire-trésorière et au besoin Madame Sylvie Dulong, mairesse suppléante à signer au nom de la municipalité de Rémigny, les chèques ainsi que tous les autres documents.

08-01-2019

Autorisation Accès D Affaires

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière soit nommée administratrice principale;

Qu'une signature soit requise pour effectuer des opérations aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios;

Que l'entreprise fera intégrer les folios et services suivants dans son AccèsD Affaires;

- Trésorerie
- Paiement de factures et remises gouvernementales
- Services de cartes VISA
- Transmission de la paie par paiement directe
- Folios : 370296

09-01-2019

Carte visa Affaire Desjardins

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny demande une carte visa Affaire supplémentaire au nom de Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière avec une limite de crédit de 1 000 \$ (mille dollars);

10-01-2019

Carte d'accès Desjardins Affaires pour dépôt seulement

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que la municipalité de Rémigny puisse obtenir 1 carte d'accès Desjardins Affaires ;

Que la carte soit attribuée à la personne suivante :

Carte pour dépôt seulement

- Madame Lorraine McLean

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

11-01-2019

Procuration ministère du Revenu du Québec

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents requis avec le Ministère du Revenu du Québec.

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la société les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions ci-dessus mentionnées.

M. Simon Daoust, Rémigny, le 15 janvier 2019

Mme Carole Laforge, Rémigny, le 15 janvier 2019

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité de Rémigny qui ont le droit de voter ces résolutions ont signé les résolutions ci-dessus mentionnées, elles sont adoptées et effectives en date du 15 janvier 2019. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

12-01-2019

Procuration à Revenu Canada

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents requis avec le Ministre du Revenu du Canada.

13-01-2019

Autorisation au MAPAQ

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents requis avec le Ministère de l'agriculture, des Pêches et de l'alimentation du Québec.

14-01-2019

Procuration à la Société d'Assurance automobile du Québec

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents nécessaires lors d'une transaction avec la société d'assurance automobile du Québec.

15-01-2019

Procuration à la Régie du logement

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents nécessaires lors d'une transaction avec la Régie du logement du Québec.

16-01-2019

Adhésion ADMQ

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'envoyer la résolution d'engagement de la nouvelle directrice générale, Madame Lorraine McLean afin que l'ADMQ puisse procéder au changement de nom.

17-01-2019

Augmentation du montant de la petite caisse à 500,00 \$

Considérant le fait que la Caisse Populaire de Rémigny est maintenant fermée;

Considérant le fait que Madame Lorraine McLean devra dorénavant se rendre à la Caisse Populaire de Notre-Dame-du-Nord pour faire les transactions;

Considérant la distance et le temps consacré sur la route pour se rendre à Notre-Dame-du-Nord;

Considérant que Madame Lorraine McLean devra s'absenter du bureau;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le montant de la petite caisse soit augmenté à 500.00 \$ afin de limiter les déplacements.

18-01-2019

Subvention du Programme de relâche scolaire et période estivale

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rémigny souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Simon Daoust, conseiller #6

APPUYÉE PAR Monsieur Jean-Pierre Chagnon, conseiller #2

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'administration :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- d'autoriser Madame Lorraine McLean, directrice générale, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier, pour remplir le formulaire d'adhésion au virement bancaire et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Rémigny.

19-01-2019

Transport Adapté – Contribution 2019

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la **Corporation du transport adapté du Témiscamingue** au montant de 1 632,00 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

20-01-2019

Achat de (2) barres d'appui 24 pouces pour le Loyer de Madame Fleury

Considérant que la demande parvient de Monsieur Jacques Brassard, intervenant auprès des personnes âgées demeurant à domicile;

Considérant la nécessité de faire cet achat afin que Madame Fleury puisse continuer de demeurer dans nos logements;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'achat de (2) barres d'appui de 24 pouces pour le loyer de Madame Fleury au montant de 62.06 \$

21-01-2019

Échange de parcelles de terrains en zone agricole

Considérant les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi dont la municipalité a tenu compte à l'égard des lots concernés;

Considérant la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'échange de parcelles de terrains entre madame Pauline Plante et monsieur Luc Beaupré avec les propriétaires du lot voisin, Ferme C.F.M. Dufresne Enr. leur permettant ainsi de régulariser la position de leur remise et ainsi de repositionner les limites de terrain correspondant à l'occupation.

22-01-2019

Engagement de l'agente de développement

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que soit nommé Madame Jocelyne Savignac comme agente de développement et qu'elle soit rémunérée 17.83 \$ de l'heure pour un temps estimé à 24h par semaine réparti sur (3) jours par semaine.

- Les vacances seront données selon la Loi sur les normes du travail.

23-01-2019

Plainte à formuler en raison de la condition de la route 391

Considérant que nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant le mauvais état de la route 391 menant à Rémigny;

Considérant que les autres routes entretenues par le même contracteur sont toujours en meilleur état que la route 391 menant à Rémigny;

Considérant le risque potentiel d'accidents en raison du mauvais état de la route 391;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir une lettre au contracteur concerné lui demandant d'offrir un meilleur service de sa part en améliorant l'état de la route 391 menant à Rémigny pour la période hivernale.

24-01-2019

Amendement au Cautionnement Comité de développement - Tirage 2019

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Qu'étant donné le départ de Madame Marjorie Aylwin en tant que directrice générale secrétaire-trésorière;

Qu'étant donné que le montant demandé du cautionnement est modifié à 15 000 \$ au lieu de 14 000 \$;

D'amender la résolution 7293-11-2018 et de la remplacer par la résolution **24-01-2019**

Considérant que l'article 9 du code municipal permet de cautionner un organisme en loisirs et de lieux publics de sports et de récréation sur son territoire.

Que la municipalité de Rémigny cautionne le Comité de développement en vue de son tirage de la Fête de Rémigny, édition 2019, pour la valeur des prix à remettre aux gagnants au montant de 15 000\$.

Le gagnant aura le choix entre :

Un VTT avec équipement, un crédit voyage, ou un prix en argent de 7000\$.

Le Comité de développement de Rémigny est responsable de la demande du permis pour le tirage à la Régie des Loteries du Québec.

D'autoriser la mairesse, Madame Isabelle Coderre et la directrice générale secrétaire-trésorière, Madame Lorraine McLean à signer tout document concernant cette demande.

Information
Moulin à Aube

Information
Rapport biomasse

Information
Rapport de voirie

-Problème électrique – court circuit sur le loader.
-On demandera à Alain de demander une soumission pour remplacer la pelle de 6 pieds
Simon doit aller rencontrer Alain à ces sujets.

Information
Rapport Écocentre

Demander une soumission pour l'achat du conteneur et procéder à la commande si celui-ci est dans le prix planifié au budget.

Information
Rapport entretien bâtiment

La Fabrique aimerait construire un abri à bois et le placer tout près de notre emplacement à copeaux. Une décision sera prise plus tard lorsque nous connaissons les détails de cet abri.

Information
Rapport de l'agente de développement

Information
Rapport du service incendie

Information
Rapport du comité de développement

Information
Rapport de la bibliothèque

Information
Dossier scolaire

Varia
Dépliant MRC :

- Tous sont en accords pour mettre l'information sur les taxes de Rémigny dans le dépliant
Quantité requise FRANÇAIS : 600 ANGLAIS : 10

Loyer :
Voir à le publiciser dans le petit journal local

25-01-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 20h40.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 12-02-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 12 FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Germaine Champoux, Madame Jocelyne Laforge, Madame Jocelyne Savignac, Luc Hébert

26-02-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

27-02-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

28-02-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de janvier 2019 au montant de trente-deux mille quatre cents quatre-vingt-sept et soixante-treize cents (32 487.73 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de cinq mille trente-deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (5 032.95 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019 et par chèque, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

CORRESPONDANCES

29-02-2019

AFAT : Projet : Mai, mois de l'arbre des forêts

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le projet présenté dans le cadre du programme de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le but de développer une appartenance à l'arbre et à la forêt. La distribution d'arbuste se déroulera à la fin mai à la salle Lions.

Soirée réseautage : Encore cette année, la MRC de Témiscamingue organise une soirée réseautage le 28 février prochain. Il y aura visite des bureaux de la MRC de 14 h à 16h ainsi qu'un 5 à 7. Il faut s'inscrire avant le 25 février.

Agent Francis Aumond : Il est le parrain de notre municipalité au niveau de la SQ. Il nous demande si nous avons des problématiques à soulever et si nous sommes intéressés à avoir à nouveau à l'intérieur de notre municipalité, l'installation du stèle radar.

Les membres du conseil municipal désirent avoir l'installation du stèle radar. Pour ce qui est de l'emplacement, il faudrait demander à Francis de nous donner des suggestions.

Dégât d'eau à l'aréna : Conduite d'eau qui a gelée dans le mur. Le tout a été réparé temporairement. À prévoir dans la nouvelle TECQ.

Rencontre mensuelle DG : La rencontre mensuelle des directeurs généraux aura lieu le lundi 18 février à 9h à la MRC.

ATRAT : Rencontre territoriale (stratégie accueil régional – tourisme) à Rouyn-Noranda le mercredi 13 février à 13h30 au Cachottier situé au 143 rue Principale. Aucun membre du conseil n'est disponible.

ADTBAT : Invitation pour la prochaine activité de l'ADTBAT de la saison 2018-2019 qui se tiendra à Rouyn-Noranda le jeudi 21 février prochain et portera sur le livre bleu Hydro-Québec. Les membres du conseil n'ont pas d'intérêt.

Programme « Branché au travail » : Programme subventionné du Gouvernement pour l'installation et la connexion de la borne au réseau électrique. Le conseil refuse pour le moment. Il réévaluera si les besoins de la population changent.

Sylvain Dufour : Demande reçue de sa part pour savoir si la municipalité serait intéressée à vendre les équipements de notre scierie, les bâtisses ainsi que le terrain pour les opérations du sciage.

Voir à le référer à Alain Filteau qui connaît bien l'équipement disponible.

MRC de Témiscamingue : Possibilité de faire des travaux de modification de la ligne électrique si la puissance projetée est inférieure à 2 kWh. Concernant les services connexes à l'éclairage public, il faut s'attendre à de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2019.

Éclairage : Voir à relancer Bellehumeur Électrique concernant l'installation d'une sentinelle près de l'édifice de la biomasse.

30-02-2019

Liste d'immeubles en vente pour taxes

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire parvenir cette liste d'immeubles en vente pour taxes à la MRC de Témiscamingue avant la date limite soit celle du 20 février 2019.

CANTON	# CADASTRE	# MATRICULE
Canton Rémigny	-----	2 498 62 3712
Canton Rémigny	5 461 112	2 595 29 5672
	5 461 375	
	5 461 376	
	5 461 377	
Canton Rémigny	5 955 608	2 691 48 5101
Canton Rémigny	5 460 280	2 691 83 5154
Canton Rémigny	5 460 281	2 691 83 6454
Canton Rémigny	5 459 979	2 692 40 3170
Canton Rémigny	5 459 868	2 692 41 2002
Canton Rémigny	5 460 381	2 994 29 8176

Canton Rémigny	5 460 395	3 194 68 7324
Canton Rémigny	-----	3 300 02 9335
DESA Canton Rémigny	5 460 418	3 301 54 6979
Canton Rémigny	-----	3 395 91 9080
DESA	-----	3 404 31 6040
Caire	-----	4 003 40 9070
Canton Beaumesnil	-----	4 196 23 7575
Canton Beaumesnil	-----	4 390 43 3090
Canton Bass	-----	5 403 23 3020
Canton Clérion	-----	5 899 12 5075
Canton Clérion	-----	6 101 91 5005

(NOTE : incluant les intérêts jusqu'au 9 mai 2019)	24 524.36 \$
---	---------------------

31-02-2019

Financement du projet moulin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels pour le projet d'étude de faisabilité du Moulin à Aubes de la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny souhaite conclure un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Chagnon,

APPUYÉ PAR Madame Cathy Bruneau

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Rémigny confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018 ;

QUE la municipalité de Rémigny confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministère fédéral concerné et que Madame Lorraine McLean, Directrice générale et Madame Isabelle Coderre, Mairesse,

soient autorisées à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa.

32-02-2019

Permis colporteur Françoise Lajeunesse

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Françoise Lajeunesse à ramasser des dons pour la fondation des maladies du rein.

Offre de services – Épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2019

Reçu une offre de services de la compagnie RM Entreprises pour l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2019.

Le conseil refuse. Les membres du conseil demandent à Lorraine de vérifier avec Alain Filteau pour savoir si ce dernier a déjà placé la commande de calcium en flocons pour cette année.

33-02-2019

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 9 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust, appuyé de Madame Sylvie Dulong, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Rémigny informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale;

34-02-2019

Autorisation pour adoption et dépôt du rapport d'activités annuel de la MRC de Témiscamingue pour le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie auprès du ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCT est entré en vigueur le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue doit envoyer un rapport d'activités annuel au MSP concernant le suivi du schéma, et ce, pour l'ensemble des actions réalisées par les municipalités et par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que lesdits rapports ont été rédigés par M. François Gingras, coordonnateur en sécurité incendie, en collaboration avec les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- ❖ D'adopter le rapport annuel pour l'année 2018 (l'an 1) de la MRC de Témiscamingue du schéma révisé de couvertures de risques en sécurité incendie;
- ❖ D'autoriser l'envoi des rapports annuels d'activités (municipalités locales et MRCT) pour l'année 2018 (l'an 1) du schéma révisé de couvertures de risques en sécurité incendie pour dépôt au ministère de la Sécurité publique;
- ❖ D'autoriser la préfète et/ou la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Registre des armes à feu du Québec

Étant donné que les municipalités ne sont pas dans l'obligation de se positionner sur le dossier de l'abolition du registre des armes à feu du Québec, les membres du conseil municipal refusent de se positionner sur ce sujet.

35-02-2019

Soumission : Les Pros du Plancher

Reçu la soumission pour la réparation et l'entretien de la céramique au local de l'ancienne Caisse Populaire qui s'élève à un montant total de 346.48 \$.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé de Monsieur Simon Daoust

De faire réparer la céramique et d'acheminer la facture à la Caisse Populaire Desjardins.

De faire l'achat du nettoyant et du décapant seulement lorsque nous serons prêts à faire le ménage.

36-02-2019

Fonds pour le maintien des services en proximité - Appui à la MRC de Beauce-Sartigan et en soutien aux municipalités locales du Témiscamingue

CONSIDÉRANT la résolution no 2018-10-171 de la MRC de Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT la similitude des réalités vécues par cette MRC, avec la MRC de Témiscamingue, notamment des difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les municipalités du territoire quant au maintien des services de proximité tels les marchés d'alimentation, cliniques médicales, stations-services et autres;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère de plus en plus difficile pour les municipalités locales vivant une perte de services de proximité d'obtenir des leviers financiers pour créer de nouvelles opportunités pour assurer la rétention de leur population et l'occupation de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite interpeler directement le gouvernement du Québec sur cette problématique, alors que plusieurs de ses municipalités situées dans la MRC vivent cette même réalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la MRC Beauce-Sartigan qui sollicite le gouvernement du Québec pour la mise en place d'un Fonds de maintien des services de proximité de 50 M \$ annuellement, pour une période minimale de 4 ans afin d'assurer le maintien de services de proximité dans les milieux ruraux.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec, lors de la mise en place de ce fonds, de ne pas amputer les autres enveloppes destinées au milieu municipal.

QUE le gouvernement du Québec, par la mise en place de ce nouveau fonds, établisse des critères spécifiques pour venir prioriser les municipalités des MRC identifiées rurales, afin que ces municipalités puissent avoir accès à du financement pour redynamiser leurs milieux de vie.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC, pour appui, aux MRC du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités, pour appui.

Centre de services partagés – Période d'adhésion au prochain regroupement d'achats.

Refusé

Dissolution de la Foresterie

Étant donné que la fin de l'année financière approche et qu'il n'y a aucune activité de la Foresterie, le conseil se questionne sur la pertinence de garder l'entité active. Ce point est remis à la prochaine séance ordinaire afin de réfléchir sur le sujet.

37-02-2019

Niveau d'entretien de la route 391

ATTENDU QUE la route 391 débutant à Rouyn-Noranda pour se terminer à la route 101 secteur de Fabre;

ATTENDU QUE cette route est considérée de niveau 2 pour son entretien sur presque sa totalité;

ATTENDU QUE cette route traverse plusieurs municipalités de l'Abitibi et du Témiscamingue;

ATTENDU QUE le tronçon entre la route 101 secteur Rémigny et la Montée Gamache à St-Eugène de Guigues ne reçoit pas le même niveau d'entretien;

ATTENDU QUE cette section de route compte à lui seul plus de courbes et d'endroits dangereux que tout le reste de la 391;

ATTENDU QUE les usagers qui empruntent cette route s'attendent à recevoir le même service sécuritaire lors de leurs déplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Carole Coderre, appuyé de Madame Sylvie Dulong et acceptée à l'unanimité des membres du conseil présents de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de remédier à cette situation en accordant le même niveau d'entretien sur toute la longueur de cette route.

De demander l'appui aux municipalités de Guérin, de Laverlochère-Angliers, et de St-Eugène de Guigues.

D'envoyer une copie conforme à Monsieur Marc Deschesnes du Ministère des Transports Québec.

38-02-2019

Entente de délégation

Un retour d'appel du Ministère des Faunes, Forêts et Parcs au sujet de l'entente de délégation a été reçue. **CONSIDÉRANT** le fait que la municipalité de Rémigny désire conserver ses lots intramunicipaux; l'entente devrait être signée prochainement.

Période de questions

Information

Rapport biomasse :

-Il a été autorisé l'achat d'une valve pour la biomasse au coût de 150.00 \$. Une problématique a été observée dû aux grands froids. Lorsque la Fabrique chauffe au bois, ils doivent ouvrir la valve de la fournaise. Si la valve n'est pas fermée dans les heures suivantes, cela implique que la Municipalité doit chauffer l'Église. Comme le réseau de l'Église est long à réchauffer cela résulte un refroidissement dans les locaux appartenant à la Municipalité. Cette valve se ferme après quelques heures lorsque la Fabrique chauffe au bois et permet d'éviter des pertes d'énergie et un refroidissement du réseau de chauffage de la Municipalité.

Information

Rapport de voirie :

Information

Rapport écocentre :

-Le nouveau conteneur arrivera en début de semaine prochaine.

Information

Rapport entretien bâtiment:

-Une personne a souligné son intérêt pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

Information

Rapport agente de développement :

Rapport du service incendie :

39-02-2019

Nomination d'un nouveau pompier

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Monsieur Jean-Pierre Chagnon

D'accepter la nomination de Monsieur Luc Hébert en tant que pompier volontaire pour la brigade d'incendie de Rémigny.

Madame Sylvie Dulong verra à lui fournir tout le nécessaire dont il a besoin pour accomplir ses tâches.

Information

Rapport du comité de développement :

-Toujours en attente du permis de tirage

Information

Rapport de la bibliothèque :

Information

Dossier scolaire :

-Nous devrions recevoir une réponse officielle via le futur de notre école le 15 avril prochain.

Varia

Pont de Rémigny : MTQ travaille présentement à réparer temporairement le pont de Rémigny. D'ici quelques semaines le tout devrait être terminé. Notre pont est en fin de vie donc nécessitera des réparations majeures dans le futur. Cela prend 5 années de planification pour faire les démarches pour remplacer un pont en fin de vie.

Olymel : Il y aura 5 autres projets de construction de porcherie au Témiscamingue. Ce serait sans doute un bon projet pour le développement et l'économie de Rémigny. Isabelle doit s'informer auprès des autres municipalités pour connaître les coordonnées afin de faire une demande de projet. Dossier à suivre.

40-02-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 21h15.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 12-03-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 12 MARS DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Jocelyne Laforge, Madame Jocelyne Savignac,
Monsieur Gérald Lefebvre

INVITÉ SPÉCIAL :

Monsieur Chiabou Achirou, agent de développement Agriculture de la MRC de Témiscamingue

41-03-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Présentation avec Monsieur Chiabou Achirou de la MRC de Témiscamingue

La MRC de Témiscamingue vient d'adhérer au service provincial L'ARTERRE. Ce dernier est un service de maillage qui vise l'accès au monde agricole par l'accompagnement et le jumelage des producteurs agricoles, propriétaires terriens et aspirants producteurs. Le service est complémentaire aux réseaux d'accompagnement et des services existants. Pour plus d'information, visitez le site web : www.arterre.ca.

Statistiques importantes : En 10 ans, nous avons perdu 22 % des terres agricoles au Témiscamingue.

Les membres du conseil municipal désirent mettre une publicité à l'intérieur de journal local et sur son site internet pour annoncer ce service aux gens de Rémigny.

42-03-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

43-03-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de février 2019 au montant de vingt-sept mille quatre cents quatre-vingt-dix-huit et cinquante-neuf cents (27 498.59 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de huit mille deux cents cinquante-deux dollars et quatre-vingt cents (8 252.80 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019 et par chèque, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

CORRESPONDANCES

44-03-2019

Demande de Sandra Aubin

Madame Sandra Aubin nous demande d'obtenir la location gratuite de la salle d'école pour faire une levée de fond pour le cancer qui se tiendra le samedi 27 avril 2019.

Étant donné que la cause du cancer nous tient tous à cœur;

Étant donné que la salle n'est pas disponible pour cette date-là soit le 27 avril prochain;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De lui demander de changer la date de la tenue de son événement et de lui accorder la gratuité de la salle afin de lui permettre de faire sa levée de fond pour le cancer.

45-03-2019

Projet retour à l'école

Demande d'aide financière pour soutenir les parents de la région du Témiscamingue à défrayer les frais qu'occasionne la rentrée scolaire au niveau de l'achat d'articles scolaires aux familles à faible revenu.

Refusé pour cette année étant donné que nous désirons appuyer les familles locales.

SARP - Offre de service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale

Voir à conserver l'information en cas de besoin dans l'avenir.

46-03-2019

CINÉ-MATINÉE – Demande de la salle gratuite pour les enfants

Charlie Dulong-Dufresne demande d'avoir la salle Lions gratuite pour organiser une ciné-matinée pour les enfants une fois par mois le dimanche matin. L'entrée est gratuite pour tous.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prêter la salle Lions gratuitement à Charlie Dulong-Dufresne afin de divertir les enfants.

MMQ – Ristourne 2018

Notre part de la ristourne 2018 s'élève à 1549 \$.

47-03-2019

Abat-poussière pour l'été 2019

Une soumission a été demandée aux entreprises Sel Warwick (calcium en flocons) et Somavrac (calcium en flocons) pour l'achat et le transport d'abat poussière.

Nous avons obtenu les offres de prix suivants :

- Sel Warwick : 590 \$/ tonne (chlorure de calcium 80-87% en flocons);
- Somavrac : 610 \$/ tonne (chlorure de calcium 83-87 % en flocons);
- Nous avons également approché la compagnie Bourget pour une soumission mais cette dernière ne fait pas de flocons;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu majoritairement par les conseillers présents.

Monsieur Simon Daoust est contre.

D'accepter la soumission de Sel Warwick au montant de 590 \$/tonne avant taxes pour une quantité de 25 tonnes métriques pour la saison estivale 2019.

48-03-2019

Contrat de nivelage – chemins été 2019

Considérant qu'à tous les ans, nous affichons l'appel d'offres pour le contrat de nivelage pour les chemins d'été dans le journal Le Reffet;

Considérant que ce sont toujours les mêmes contractants qui soumissionnent sur ce contrat et que la quantité de contractants est très limitée dans notre région;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder cette année par invitation seulement;

D'approcher deux contacteurs de la région pour obtenir des soumissions;

D'ouvrir les soumissions lors de la séance du conseil du mois d'avril.

49-03-2019

Dissolution de la Foresterie des Quinze

Considérant le fait que les membres du conseil municipal gèrent maintenant le dossier de la Foresterie des Quinze;

Considérant le fait que les membres du conseil municipal ne voient pas l'intérêt de conserver davantage la Foresterie des Quinze;

Considérant qu'il reste un montant de 25 000 \$ dans les coffres de la Foresterie des Quinze et que le montant est diminué en raison des frais de banque à payer mensuellement pour tenir le compte ouvert;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

De procéder aux démarches nécessaires à la dissolution de la Foresterie des Quinze tout en respectant les étapes à suivre.

50-03-2019

Groupe Ultima Inc – Renouvellement du contrat d'assurance municipal

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De renouveler le contrat d'assurance avec le Groupe Ultima et de payer la facture pour l'assurance municipale au montant de 20 241 \$ ainsi que celle pour le service incendie au montant de 627 \$.

51-03-2019

Société d'histoire du Témiscamingue : renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De renouveler notre adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue au montant de 30.00 \$

52-03-2019

Sébastien Lefebvre – Dérogation mineure

Considérant que le garage et la remise de Monsieur Sébastien Lefebvre sont situés en cour avant (sur le côté de l'Éden) au lieu d'être entièrement localisés en cour latérale ou arrière;

Considérant que contrairement aux règlements municipaux qui stipulent qu'un garage doit être bâti dans la cour arrière ou latérale;

Considérant que la demande de permis a été faite le 9 mai 1984 pour la construction d'un garage grandeur 20 x 28 et d'une remise à bois grandeur 12 x 12;

Considérant que les bâtiments en question bénéficieraient de droits acquis s'ils avaient été construits avant la date du 4 mai 1984;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'accepter la position actuelle du garage et de la remise qui sont situés en cour avant (sur le côté du chemin de l'Éden) au lieu d'être entièrement localisé en cour latérale ou arrière.

Maxime Laliberté-Gagné – Demande d'information concernant l'achat d'un terrain municipal situé sur la rue de l'Éden

Il faudrait vérifier avec lui pour savoir quelles sont les questions à répondre. Dossier remis à la prochaine séance ordinaire du conseil.

Entretemps, Lorraine vérifiera pour connaître les informations générales à remettre aux gens intéressés par l'achat d'un de ces terrains.

53-03-2019

Deveau Avocats – Offre de service pour adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes – contrat public

Considérant que c'est une obligation légale d'adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes;

Considérant qu'il en coûtera 500,00 \$ plus taxes pour obtenir cette procédure;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'adhérer au service proposé par Deveau Avocats dans le cadre d'adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes au coût de 500 \$ plus taxes.

54-03-2019

Poste de journalier

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De procéder à l'affichage du poste de journalier municipal dans le journal local ainsi que dans le journal Le Reflet, sur notre site internet et sur le Facebook de la municipalité. La date limite pour recevoir des candidatures est le lundi 15 avril à 16h.

Isabelle, Lorraine et Jean-Pierre feront partis du comité de sélection pour les entrevues des candidats.

55-03-2019

Inservio et Groupe CLR - subvention

Nous avons jusqu'au 31 mars 2019 pour soumettre notre demande de subvention afin de financer les dépenses associées à l'acquisition d'un système d'alertes d'urgence. Le but est de se conformer à l'article 194 de la Loi sur la Sécurité civile qui entrera en vigueur le 9 novembre prochain.

Sylvie, Lorraine et Madame Guimond travailleront ensemble pour mettre à jour le cartable de sécurité civile.

56-03-2019

Eau potable – Tests d'eau

Étant donné qu'il est primordial de faire les tests d'eau aux (2) semaines pour la santé de nos locataires;

Étant donné que Madame Lorraine McLean n'a pas les connaissances nécessaires ni la formation requise pour faire les tests d'eau;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'envoyer une demande écrite à la municipalité de Guérin pour obtenir les services de Monsieur Martin Brochu et ce pour le reste de l'année 2019.

De demander une soumission pour connaître les coûts que ce service engendrera.

CPTAQ – Ajout de deux lots

Prévoir mettre une annonce dans le journal local pour voir s'il y a des citoyens qui ont de l'intérêt à faire dézoner leur terrain. Les intéressés devront se manifester au bureau municipal avant le 9 mai 2019.

57-03-2019

Corporation des fêtes de Rémigny – Déclaration de mise à jour annuelle

Étant donné que la municipalité de Rémigny prévoit célébrer son Centenaire dans quelques années;

Étant donné qu'il serait bon que la municipalité de Rémigny prévoie un montant d'argent dans son budget annuel en prévision des fêtes du Centenaire de Rémigny;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De renouveler la déclaration de mise à jour annuelle et de prévoir un montant de 1 500 \$ annuellement au moment du budget et ce, à compter du budget 2020.

RIAQ – Renouvellement d'adhésion au montant de 40 \$

Étant donné que les membres du conseil ne voient pas l'utilité de faire parti de ce regroupement, le renouvellement d'adhésion est refusé.

Grainothèque

Étant donné le manque d'intérêt des membres du conseil, l'adhésion au programme de la Grainothèque au montant de 220 \$ est refusée.

58-03-2019

Aventures Obikoba – chèque pour crédit de taxes municipales

Considérant le fait que le solde du compte de taxes d'Aventures Obikoba indique présentement un montant au crédit de 362.92 \$;

Considérant le fait que le montant annuel de taxes est de 68.80 \$;

Considérant le fait que le compte indiquera un montant à crédit pour encore plusieurs années;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De faire un chèque à Aventures Obikoba pour rembourser le montant au crédit de 362.92 \$

59-03-2019

Facture Lettrage Frans pour plaque de granite

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De payer la moitié de la facture de la plaque de granite pour Monsieur René Arbour au montant de 652.75 \$, tel qu'entendu précédemment.

Rapport de la MRC

Le réseau cellulaire sera disponible seulement en 2020 pour la municipalité de Rémigny.

60-03-2019

CREAT – renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De renouveler notre adhésion au CREAT au montant de 50 \$.

61-03-2019

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique

en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise Madame Lorraine McLean à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

62-03-2019

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame Carole Laforge
Appuyé par Monsieur Simon Daoust
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de énumérées en annexe pour le volet 2, et qu'elle

demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Madame Lorraine McLean à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Rapport Biomasse

Rien

Rapport de voirie

À l'automne, il faudra prévoir une rencontre avec Monsieur Armel Rivard concernant le contrat de déneigement.

Rapport de l'Écocentre

Rien

Rapport entretien bâtiments

Madame Isabelle Coderre a reçu de très bons commentaires concernant le travail de Monsieur Yvon Champagne. Ce dernier restera avec nous jusqu'à la fin du mois de mai. Il faudrait prévoir réafficher le poste.

Rapport de l'agente de développement

Rien

Rapport du service incendie

Rien

Rapport du comité de développement

Il a reçu ses billets pour le tirage annuel.

Rapport de la bibliothèque

Rien

Rapport du Moulin à Aubes

Le document pour l'entente de la subvention a été signé. Le formulaire pour le dépôt direct a été rempli et envoyé.

On vient de recevoir l'autorisation du Ministère pour recevoir un montant de 4 500 \$.

Rapport dossier scolaire

63-03-2019

Demande de don

Au nom du comité Rêvons le Triolet, Madame Sylvie Dulong demande un don au montant de 2 000 \$ pour engager une personne pour monter un dossier. Madame Dulong fera parvenir les documents au bureau cette semaine.

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Appuyé majoritairement par les conseillers présents
Vote : 4 Pour et 2 Contre

Nous attendons les documents officiels avant d'émettre le chèque.

Rencontre avec la Fabrique

La rencontre a été reportée à une date ultérieure. Madame Émilienne Laforge nous recontactera pour déterminer une autre date.

Subvention de la TECQ

Selon la firme comptable, il reste un montant de 156 337 \$ à dépenser avant le 31 décembre 2019. Pour bien faire il faudrait que tous les projets soient réalisés avant le 15 septembre prochain.

En ce qui concerne le changement des fenêtres de l'édifice municipal, il faudra relancer Monsieur Sylvain Mc Lean à savoir quand il prévoit venir finir l'installation des fenêtres restantes.

Dernièrement il y a de l'eau qui coule du plafond dans les classes de l'école. Il faudrait vraiment prévoir refaire la toiture complète de l'édifice.

Site Internet de la municipalité

Madame Isabelle Coderre a fait quelques changements sur le site.

Madame Jocelyne Savignac mentionne qu'il manque la Bibliothèque au niveau des services.

Dossier Olymel

Madame Isabelle Coderre a le numéro de téléphone ainsi que le courriel de la personne à contacter dans le dossier. Elle fera parvenir le tout à Lorraine.

Signataires pour les documents légaux

Après vérification, Madame Isabelle Coderre nous avise qu'il faut obtenir un permis pour avoir le droit de signer de tels documents. C'est très dispendieux et c'est renouvelable à chaque année.

Vidéo promotionnel de Rémigny

Dossier à suivre

64-03-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 21h55.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 09-04-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 09 AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

INVITÉS :

Sergent Tessier et Francis Aumond de la Sûreté du Québec

65-04-2019 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

66-04-2019 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Dossier plaintes de citoyens

Une rencontre de travail est prévue le vendredi 12 avril 2019 à 10h30 au bureau municipal. Une piste de solutions sera apportée à la prochaine réunion.

Remboursement de taxes pour une citoyenne

Le dossier est entre les mains de notre avocat. Le dossier nécessite des recherches intensives. Une lettre sera envoyée à la citoyenne en question l'avisant de notre décision finale ce qui mettra fin au dossier.

67-04-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de mars 2019 au montant de trente-sept mille deux cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-cinq cents (37 281.55 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de dix mille huit cent quarante-neuf dollars et soixante-quatorze cents (10 849.74 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

CORRESPONDANCES

Consultants JMJ : Lumières solaires – Offre d'un nouveau produit solaire pour lumières de rue avec conception détachable, 360 degrés de chargement et meilleure résistance au vent.

À conserver pour référence

Le Reflet – Offre de publicité – Recueil détachable des activités et attraits touristiques offerts à Rémigny

Grandeur 1 page en couleur - Coût : 425 \$ - date limite : 18 avril

Prendre l'annonce de l'an passé et vérifier auprès des compagnies affiliées pour voir si elles seraient toujours intéressées à participer financièrement encore cette année.

Ministère des Transports – Accusé réception de notre lettre du 7 mars dernier concernant le niveau d'entretien de la route 391

Un suivi approprié sera fait dans les meilleurs délais.

Agence 9-1-1 : Notre demande pour le Volet 1 a été rejetée en raison

du non-respect du délai et des paramètres stricts du programme à cet égard. Par contre, notre demande pour le Volet 2 semble conforme.

Agence 9-1-1 : Un versement de 2 000 \$ sera effectué dans les prochaines semaines pour action commune avec une ou plusieurs autres municipalités locales.

68-04-2019

Soumission pour le nivelage des chemins municipaux

Considérant que des invitations écrites ont été envoyées à deux différents entrepreneurs;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée pour le nivelage des chemins municipaux;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'accepter la soumission de Gilles Dulong au coût de cent cinquante-deux dollars et quarante-sept cents (152.47 \$) de l'heure excluant les taxes applicables pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2019 ce qui représente une augmentation de 5 %. Le temps estimé par semaine est de 7 heures.

69-04-2019

Horaire d'ouverture de l'Écocentre

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de la responsable de l'écocentre de modifier l'horaire de travail pour avoir seulement un horaire d'hiver et un horaire d'été pendant l'année;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

Appuyé par Madame Sylvie Dulong;

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'horaire d'hiver soit en vigueur du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année soit de 13h à 16h, les 1^{er} et 3^e samedi du mois;

QUE l'horaire d'été soit en vigueur du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année soit de 9h à 12h, les 1^{er} et 3^e samedi du mois, et de, 17h30 à 20h30, les 2^e et 4^e jeudi du mois

Note :

- Vérifier le panneau pour les heures d'ouverture
- Nouvel horaire à mettre dans le journal local

Demande d'aide financière – École Rivière-des-Quinze :

La demande est refusée pour cette année étant donné qu'elle n'était pas prévue au budget. Il faudrait le prévoir pour le prochain budget soit celui de 2020.

70-04-2019

Appui pour la tenue d'un sommet sur le transport collectif régional interurbain

ATTENDU QUE la question du transport collectif interurbain à l'échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports qui est responsable du transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires;

ATTENDU QUE le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Transports n'a aucune stratégie, politique, plan d'action ou moyen financier conséquent avec l'ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain;

ATTENDU QU'en mars 2018, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au ministère des Transports, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement seraient abandonnées.

ATTENDU QUE les solutions en place ont un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente;

ATTENDU QUE la mobilité durable des personnes est essentielle en termes d'occupation, d'habitation, de vitalité et d'attractivité du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au ministre des Transports d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus avec la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif régional interurbain.

71-04-2019

CSLT – Bail 2019-2020

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue de ne pas renouveler le bail de location de l'école de Rémigny pour l'année 2019-2020 en raison de la fermeture prochaine de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue serait intéressée à un nouveau bail d'une durée de trois mois, soit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 afin de permettre de vider les locaux après la fin des classes;

CONSIDÉRANT les conditions du nouveau bail soit d'un coût mensuel de 2 628.07 \$ plus une indexation de 2.4 % ce qui représente un montant de 63,07 \$ pour un montant mensuel global de 2 691.14 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue désire avoir une réponse à cette proposition d'ici le 1^{er} mai prochain;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter la nouvelle proposition de bail de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue pour l'année 2019-2020.

Jean-Guy Bélanger – Offre de service de balayage des rues et débroussaillage

À conserver pour nos besoins futurs

Frais de photocopies, télécopies, et envoi de courriels

Il serait bon de vérifier les coûts dans les municipalités environnantes et MRC afin de déterminer les tarifs. Dossier à suivre.

Madame Cathy Bruneau mentionne que l'entente pour le comité de développement est que les 100 premières copies couleurs sont gratuites et pour toute copie additionnelle il paye le même tarif qu'un individu.

72-04-2019

Club de motoneige du Témiscamingue – Autorisation de traverses de routes municipales

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les membres du Club de Motoneige du Témiscamingue Inc à circuler sur la traverse Chemin St-Urbain – Rang 4 – Direction de la Tour de Télébec pour la saison hivernale 2019-2020.

Construction McLean et Fils – Dossier installation des fenêtres de l'édifice municipal

L'entrepreneur en question est bien prêt à venir terminer l'installation des fenêtres de l'édifice municipal dès que la température le permettra, et ce, selon la soumission de l'an passé.

La date butoir pour compléter l'installation est le 15 août 2019.
Voir à lui faire parvenir une lettre à cet effet.

Coffre-fort usagé – Offre d'achat au montant de 1500 \$

Refusé, car la municipalité n'a pas ce besoin pour le moment.

Rêvons notre école de demain – Demande de don

Un retour est fait suite à la demande financière du comité. Le don n'est plus nécessaire, car le projet a été annulé.

Rapport des conseillers

Carole Laforge

Rien

Jean-Pierre

Dossier Moulin à Aubes : Donne un compte-rendu de sa rencontre avec le Ministère

Cathy Bruneau

L'organisation de la Cabane à Sucre et de la Fête de Rémigny vont bon train.

Sylvie Dulong

Dossier mise à jour du Plan de sécurité civile : Rencontre prévue lundi prochain avec Madame Guimond.

Carole Laforge

Elle mentionne que l'éclairage ajouté en arrière de l'Église est bien apprécié.

Simon Daoust

Dossier quais : Une rencontre est prévue vendredi pour former un comité. Le projet est reporté à l'an prochain.

Préparation de la rencontre publique du 27 avril 2019 :

Une rencontre de travail est prévue le jeudi 25 avril à 19h

Plancher endommagé dans un des loyers :

Il faudrait envoyer quelqu'un pour vérifier le tout.

Si c'est une question d'esthétique, le projet de remplacement de plancher sera reporté au prochain budget.

Par contre, si c'est une question de sécurité, il faudra prévoir le remplacer immédiatement.

À noter qu'au niveau de la répartition de tâches des élus, Madame Cathy Bruneau accepte de prendre en charge le dossier loyers.

Planification de la TECQ :

Il faudrait programmer la toiture de l'édifice municipale ainsi que les rénovations du nouveau local.

73-04-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 21h45.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-
trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 14-05-2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 14 MAI DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENT

Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

INVITÉE :

Madame Aline Guénette, Technicienne comptable avec la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc.

74-05-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Information

Dépôt des états financiers 2018

Le rapport financier de l'année 2018 fait par la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc a été présenté et déposé.

75-05-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 20h00.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 14-05-2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 14 MAI DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENT

Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

INVITÉE :

Madame Aline Guénette, Technicienne comptable avec la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc.

74-05-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Information

Dépôt des états financiers 2018

Le rapport financier de l'année 2018 fait par la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc a été présenté et déposé.

75-05-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 20h00.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-
trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 14-05-2019-2

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 14 MAI DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge

EST ABSENT

Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

76-05-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

77-05-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

78-05-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois d'avril 2019 au montant de vingt-quatre mille trois cent vingt-huit dollars et soixante-quatorze cents (24 328.74 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de six mille trois cent quinze dollars et trente-sept cents (6 315.37 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

79-05-2019

Requête d'une citoyenne concernant un remboursement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyé les comptes de taxes à de mauvaises adresses;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un changement de nom de propriétaire sans document légal à l'appui;

CONSIDÉRANT QUE le problème est étalé sur plusieurs années et que les deux partis en question désirent régler la situation le plus rapidement possible afin de mettre fin au dossier;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

De rembourser un montant de 725.90 \$ à Madame Lucille Champoux, montant réparti de la façon suivante : 370.80 \$ pour les intérêts payés en trop, 9.00 \$ pour les frais d'envois postaux (lettres), 153.90 \$ pour le versement de taxes de 2014 dont le compte n'était pas au bon nom, 153.90 \$ pour le versement de taxes de 2015 dont le compte n'était pas au bon nom et 38.30 \$ montant de l'ajustement des taxes pour l'année 2017.

CORRESPONDANCES

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de L'Électrification des Transports

Lettre reçue en réponse à la résolution envoyée (#12-02-2019) à l'égard du niveau d'entretien de la route 391, entre Rouyn-Noranda et la route 101, secteur St-Edouard de Fabre. Le niveau d'entretien hivernal de la route 391 dans le secteur mentionné respecte les normes d'entretien recommandées à cet effet.

Journal Le Reflet

Reçu une carte de remerciement pour avoir participé à leur cahier « Venez-nous votre municipalité 2019 »

Semaine québécoise des personnes handicapées

Reçu (2) affiches de sensibilisation pour la semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin prochain.

Municipalité du canton Guérin

Reçu une résolution attestant que la municipalité de Guérin accepte que leur inspecteur municipal, Martin Brochu, fasse les analyses d'eau pour l'année 2019 pour la municipalité de Rémigny.

Courriel reçu de la part de Josée Lemay via le dossier motoneige

Elle désire obtenir les coordonnées de notre avocat pour remettre à son avocate Me Valérie Savard afin que cette dernière puisse lui parler et mettre en place un contrat. Après discussion avec notre avocat, le transfert de cette information ne presse pas car nous nous pencherons sur cette problématique au courant de l'été.

80-05-2019

Sollicitation pour appui financier pour Mission Tournesol

Considérant l'importance de soutenir Mission Tournesol dans sa levée de fonds annuelle;

Considérant que notre appui financier permettra de poursuivre le soutien personnel et financier à la population du Témiscamingue aux prises avec le cancer;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

De remettre un chèque au montant de 250,00 \$.

81-05-2019

Demande de don pour la Campagne Annuelle de Financement de la Maison des Jeunes du Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes du Témiscamingue offre un milieu de vie complémentaire à la famille et à l'école, et incite les jeunes à s'impliquer dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes du Témiscamingue est une locomotive essentielle à notre jeunesse ainsi qu'à notre territoire;

Il est proposé par Madame Carole Laforge;

Appuyé par Madame Sylvie Dulong;

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De remettre un chèque au montant de 100 \$.

82-05-2019

Demande de location de l'aréna et terrain de camping

Demande de location de l'aréna et terrain de camping pour le rassemblement de la famille Vallée qui se tiendra les 19 & 20 & 21 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE c'est le Comité de développement qui gère normalement le dossier des demandes de location de l'aréna et du terrain de camping;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De remettre la demande concernée au comité de développement afin que ce dernier puisse faire le suivi.

83-05-2019

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 118 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Madame Carole Coderre,

Appuyé de Madame Carole Laforge,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Rémigny informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale;

À noter que cette résolution remplacera la résolution #33-02-2019 en raison du mauvais montant inscrit.

84-05-2019

Frais pour photocopies, télécopies, numérisation et envoi de courriels

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les prix suivants :

Pour les individus :

Photocopie noire : 1,00 \$/feuille
Photocopie couleur : 1.25 \$/feuille
Fax : 1,00 \$/feuille
Courriel : 1,00 \$/numéro composé

Pour les organismes municipaux de Rémigny :

100 premières feuilles noires gratuites, ensuite au tarif régulier

50 premières feuilles de couleur gratuites, ensuite au tarif régulier

Note : Le tout sera affiché au bureau municipal

Poste entretien ménager

Monsieur Yvon Champagne a remis sa démission en tant que responsable de l'entretien ménager. Il quittera ses fonctions le 20 mai prochain.

Personne n'a appliqué sur le poste. Pour la période du 21 mai au 30 juin, ceci représente environ 10 h par semaine. Par la suite, il y aura seulement le bureau municipal, le bureau du point de services du Centre de Santé ainsi que la salle Lions à entretenir, ce qui représente environ 3h par semaine. Il est question d'offrir le poste à contrat, mais il faudra vérifier auprès du code municipal. Les noms suggérés sont Temabex, Sogitex, Saniflex, et Atelier Kami.

85-05-2019

Poste entretien paysager

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ajouter les tâches du poste entretien paysager à celle de l'agente de développement, Madame Jocelyne Savignac, en raison de 3h / semaine approximativement. Ces heures feront parties de son salaire hebdomadaire, et ce, à compter du 20 mai 2019.

Journal Le Petit Moulin

Madame Jocelyne Laforge a remis sa démission en tant que responsable du journal mensuel Le Petit Moulin car elle manque de temps, suite à sa nomination récente au poste de secrétaire pour Le Moulin d'Or de Rémigny.

Avec l'aide de Madame Lorraine McLean, Madame Jocelyne Savignac prendra la relève de la mise en page du journal et ce, à compter de la parution de septembre.

86-05-2019

Formation de la part de Services Informatiques Logitem pour mettre à jour le site internet de la municipalité ainsi que le Facebook de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la municipalité ainsi que le Facebook de la municipalité ont vraiment besoin d'une bonne mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Jocelyne Savignac et Lorraine McLean nécessitent de la formation pour mettre à jour le site internet de la municipalité ainsi que le Facebook de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Services Informatiques Logitem est prêt à venir donner de la formation et que ce dernier prévoit un montant maximal de 2h de formation au taux horaire de 85 \$ / h plus 112 \$ pour les frais de déplacement;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter de payer l'offre de services provenant de Services Informatiques Logitem afin que les filles du bureau puissent obtenir la formation nécessaire.

87-05-2019

Nouveau bureau municipal

CONSIDÉRANT que nous avons reçu (3) soumissions pour faire les travaux du nouveau bureau municipal;

McLean et Fils : 40 309.22 \$

Benjamin Leclerc : 31 254.26 \$

Louis Daoust avec Gérald Bruneau : 23 947.44 \$

CONSIDÉRANT la grande différence de prix entre les (2) compagnies de construction et la soumission provenant de l'interne soit celle de Louis Daoust avec l'aide de Gérald Bruneau;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De choisir de travailler à l'interne avec nos employés municipaux : Messieurs Louis Daoust et Gérald Bruneau. Il a également été décidé de prévoir un montant de 30 000 \$ pour ce projet dans l'organisation de la prochaine demande à faire au niveau de la TECQ. Nous allons attendre la confirmation de la prochaine TECQ avant d'entreprendre les travaux au local sinon nous ne pourrions pas les soumettre.

88-05-2019

Camping Rémigny – achat de terrain

CONSIDÉRANT QUE Madame Denise Plourde et Monsieur Denis Renaud désirent faire l'acquisition immédiate du terrain, appartenant présentement à la municipalité avec le matricule # 2594 12 2121, le cadastre # 5 460 402 dans le but d'agrandir leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire soutenir les entreprises de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix établi l'automne dernier pour l'acquisition de (2) terrains était fixé à douze mille dollars (12 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une superficie de 151 902 mètres carrés et que le coût du mètre carré, basé sur l'entente de l'automne dernier, est de 0.03644 \$ / mètre carré ce qui représente un montant de 5 535.30 \$ comme prix de vente;

CONSIDÉRANT QUE les frais et honoraires liés à l'examen des titres de propriété, à la préparation et à l'inscription au registre foncier de l'acte hypothécaire et de l'acte de vente seront aux frais des acheteurs;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon,

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

DE vendre le terrain tel que décrit ci-haut à Madame Denise Plourde et Monsieur Denis Renaud pour la somme de 5 535.30 \$ mais sous certaines conditions :

Les conditions à respecter devront être les suivantes :

- La municipalité demande un droit de passage sur le terrain en question et que les nouveaux propriétaires ne pourront rien aménager à l'endroit du chemin;
- Que si les futurs acheteurs et/ou propriétaires ne développent rien sur ce terrain et qu'ils décident de vendre ce terrain, la municipalité sera donc la première sur la liste pour récupérer et racheter ce terrain.

QUE soient nommées comme représentantes de la municipalité de Rémigny la directrice générale, Madame Lorraine McLean et/ou la mairesse, Madame Isabelle Coderre, à signer le contrat notarié pour la vente de ce terrain.

QUE le montant de la vente de ce terrain soit remis à la MRC, car ce terrain fait partie des lots épars de la municipalité et que cet argent peut être utilisé sur d'autres lots.

Avis de motion

Règlement no 84-2019 : Réglementation pour la construction d'un abri sommaire

Avis de motion est donné par Madame Sylvie Dulong, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 84-2019 pour la réglementation à l'égard de la construction d'un abri sommaire.

89-05-2019

Projet de nouvelle demande à la CPTAQ sur les îlots déstructurés

CONSIDÉRANT la lettre de la MRC datée du 13 février 2019, concernant le projet de nouvelle demande à la CPTAQ sur les îlots déstructurés et la mise à jour des affectations « agricole dynamique » et « agroforestier »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny demande à la MRC de renégocier la décision de 2011 portant sur les îlots déstructurés :

- Pour inclure 2 nouveaux îlots (863-950, chemin des Pionniers et 891-907, route 391)
- Pour inclure 4 nouveaux lots (5 460 368, 5 461 001, 5 460 402, 5 460 357)
- Pour mettre à jour les affectations « agricole dynamique » et « agroforestier »

90-05-2019

Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ,c. C-27) (ci-après : le «CM»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon et résolu unanimement;

QUE la présente procédure soit adoptée;

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique;
- b) D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 du CM aurait été assujetti à l'article 935 du

CM avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 du CM;

- c) D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

À moins de déclaration expresse à l'effet contraire ou résultant du contexte ou de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente procédure, le sens et l'application qui lui attribue la présente entente;

Contrat visé : Contrat pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services, incluant les services professionnels, que la municipalité peut conclure comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique applicable.

Processus d'adjudication : Tout processus de demande de soumissions publique en cours devant mener à l'adjudication d'un contrat visé.

Processus d'attribution : Tout processus visant à attribuer de gré à gré un contrat visé avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services demandés, conformément à l'article 938.0.0.1 du CM.

Responsable désigné : Personne chargée de l'application de la présente procédure.

SEAO : Système électronique d'appel d'offres visé à l'article 11 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

4. Application

Le directeur général - secrétaire-trésorier de la municipalité est le responsable désigné de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.01 CM.

5. Plaintes formulées à l'égard d'un processus d'adjudication

5.1 Intérêt requis pour déposer une plainte

Seul une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer à un processus d'adjudication en cours ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus.

5.2 Motifs au soutien d'une plainte

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus

lorsqu'elle considère que les documents de demande de soumissions publique :

- Prévoient des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre ou équitable des concurrents; ou
- Prévoient des conditions qui ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Prévoient des conditions qui ne sont pas conformes au cadre normatif de la municipalité.

5.3 Modalités et délai de transmission d'une plainte

Toute plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante :

dg@municipaliteremigny.qc.ca.

Elle doit être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité de marchés publics disponible sur son site Internet.

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO.

5.4 Contenu d'une plainte

Une plainte doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification et coordonnées du plaignant :
 - Adresse;
 - Numéro de téléphone;
 - Adresse courriel.
- Identification de la demande de soumissions visée par la plainte :
 - Numéro de la demande de soumissions;
 - Numéro de référence SEAO;
 - Titre.
- Exposé détaillé des motifs au soutien de la plainte;
 - Le cas échéant, tout document pertinent au soutien des motifs de la plainte;
- Toute autre information requise dans le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics.

5.5 Critères de recevabilité d'une plainte

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par une personne intéressée au sens de la clause 5.1;
- b) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;
- c) Être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics en vertu de l'article 45 de la Loi;
- d) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO;
- e) Porter sur un contrat visé;
- f) Porter sur le contenu des documents de demande de soumissions disponibles dans le SEAO au plus tard deux (2) jours avant la date limite de réception des plaintes;
- g) Être fondée sur l'un des motifs énumérés à la clause 5.2 de la présente procédure, tout autre motif n'étant pas considéré dans le cadre de l'analyse.

5.6 Réception et traitement d'une plainte

Sur réception d'une plainte, le responsable désigné procède à l'examen de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure de l'intérêt du plaignant au sens de la clause 5.1.

S'il juge que le plaignant n'a pas l'intérêt requis, il l'avise sans délai en lui transmettant un avis à cet effet.

Après s'être assuré de l'intérêt du plaignant, il fait mention sans délai dans le SEAO de la réception d'une première plainte.

Il s'assure que les autres critères de recevabilité prévus à la clause 5.5 sont satisfaits.

S'il juge que la plainte est non-recevable en vertu de la clause 5.5c) de la présente procédure, il avise sans délai le plaignant en lui transmettant un avis à cet effet.

Il convient, avec le responsable de l'appel d'offres ou avec le service requérant, des vérifications qui doivent être exécutées afin d'analyser le bien-fondé des motifs allégués dans la plainte.

Dans le cadre du traitement de la plainte, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Il doit, lorsque les vérifications et analyses exécutées démontrent que la plainte est fondée, accepter la plainte et prendre les mesures appropriées pour y donner suite. Dans le cas contraire, il doit rejeter la plainte.

5.7 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision au plaignant par voie électronique après la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO, mais au plus tard trois jours avant la date limite de réception des soumissions prévue. Au besoin, la date limite de réception des soumissions est repoussée. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

Dans les cas où plus d'une plainte pour une même demande de soumissions sont reçues, le responsable transmet les décisions au même moment.

Au besoin, le responsable désigné reporte la date limite de réception des soumissions pour qu'un délai minimal de sept jours reste à courir à compter de la date de transmission de la décision. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

La décision doit indiquer au plaignant qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 37 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

Le responsable désigné fait mention sans délai de la transmission de la décision dans le SEAO.

6. Manifestations d'intérêts et plaintes formulées à l'égard d'un processus d'attribution

6.1 Motif au soutien d'une manifestation d'intérêt

Une personne peut manifester son intérêt à l'égard d'un contrat faisant l'objet d'un avis d'intention lorsqu'elle considère être en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis publié dans le SEAO.

6.2 Modalité et délai de transmission d'une manifestation d'intérêt

Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : dg@municipaliteremigny.qc.ca.

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite prévue dans l'avis d'intention publié dans le SEAO.

6.3 Contenu d'une manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification de la personne intéressée à conclure le contrat avec la municipalité :
 - Nom;
 - Adresse;
 - Numéro de téléphone;

- Adresse courriel.
- Identification de l'avis d'intention publié dans le SEAO :
 - Numéro de contrat;
 - Numéro de référence SEAO;
 - Titre.
- Exposé détaillé et documentation démontrant que la personne est en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans l'avis d'intention.

6.4 Critères d'admissibilité d'une manifestation d'intérêt

Pour qu'une manifestation d'intérêt puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;
- b) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite mentionnée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO;
- c) Porter sur un contrat visé;
- d) Être fondée sur le seul motif énuméré à la clause 6.1 de la présente procédure.

6.5 Réception et traitement de la manifestation d'intérêt

Sur réception d'une manifestation d'intérêt, le responsable désigné procède à l'examen et à l'analyse de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure que les critères d'admissibilité prévus à la clause 6.4 sont satisfaits.

Il convient, avec le responsable du contrat ou le service requérant concerné par l'avis d'intention, des vérifications qui doivent être effectuées afin de s'assurer de la capacité de la personne à réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis.

Dans le cadre du traitement de la manifestation d'intérêt, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Le responsable désigné doit, lorsque les vérifications et analyses effectuées démontrent que la personne est en mesure de réaliser le contrat, accepter la manifestation d'intérêt et recommander de ne pas conclure le contrat de gré à gré. Dans le cas contraire, le responsable désigné recommande de poursuivre le processus d'attribution avec le fournisseur unique.

6.6 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision à la personne qui a manifesté son intérêt par voie électronique au moins sept jours avant la date prévue dans l'avis d'intention pour la conclusion du contrat.

Si ce délai ne peut être respecté, la date de conclusion du contrat doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour le respecter.

La décision doit indiquer à la personne qui a manifesté son intérêt qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 38 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

7. Entrée en vigueur

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la municipalité la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 CM accessible en tout temps en la publiant sur le site internet de la municipalité.

91-05-2019

Emprunt temporaire en attente de la subvention de la TECQ

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De demander une ouverture d'un emprunt temporaire de 300 000 \$ auprès du Centre financier Desjardins, en attente de la subvention du programme TECQ, et que la directrice générale et la mairesse soient autorisées à signer les documents relatifs à cette transaction.

Il a été mentionné de regarder la possibilité d'augmenter notre marge de crédit au lieu d'obtenir un emprunt temporaire.

Voici le compte-rendu de mon appel au Centre Financier Desjardins concernant l'augmentation de la marge de crédit à 300 000 \$ tel que demandé lors de notre dernière séance régulière.

Premièrement, la marge de crédit comme financement temporaire en attente de recevoir une subvention n'existe plus. Le tout est remplacé par un emprunt temporaire tel que fait l'an dernier avec Marjorie. Pour ce faire, nous avons besoin d'une résolution spécifiant le montant demandé, la raison de notre demande ainsi que les noms des signataires pour signer les documents de l'emprunt. Nous devons lui acheminer la résolution avec la lettre du MAMH confirmant le montant à recevoir de la TECQ ainsi que le calendrier des versements. Nous aurons un montant de 250 \$ à payer pour l'ouverture du dossier. Une fois que nous lui aurons acheminer la lettre ainsi que la résolution du conseil, le tout devra prendre environ 48 heures pour ouvrir le dossier plus le temps nécessaire aux signataires d'aller signer les documents pour l'emprunt. Pour l'emprunt temporaire, c'est comme une marge de crédit, nous payons seulement les intérêts sur ce que nous utilisons. Nous devons attendre la réception de la lettre du MAMH confirmant le montant à recevoir avant de pouvoir avancer dans le dossier.

92-05-2019

Projet de sécurité civile/mesures d'urgence – autorisation de l'offre de service déposée par la firme priorité STRATJ

CONSIDÉRANT le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » déposé le 9 mai 2018 par le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et pour lequel les municipalités doivent se conformer avant le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le MSP favorise les regroupements et échanges de services de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le projet global de services, formations et outils, présenté le 19 novembre dernier par la firme Priorité STRATJ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée était conditionnelle à l'adhésion des 20 municipalités pour obtenir le tarif de 14 969 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre mensuelle des directrices et directeurs généraux du 29 janvier 2019, plusieurs

municipalités ont confirmé avoir obtenu le financement pour les volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière doit supporter les municipalités dans la mise en place d'un plan de mesures d'urgence en conformité avec le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme Priorité STRATJ, datée du 19 novembre 2018, pour l'obtention de divers services, pour un montant maximal de 14 869 \$, selon la répartition suivante :

Investissements proposés par STRATJ	Tarif par municipalité
Services, formation, outils (soutien technique, formation, simulation)	5 826.50 \$
Investissements complémentaires regroupés (Soutien technique, trousse)	5 200.00 \$
Technologies de mesures d'urgence (Application informatique)	3 842.50 \$
Total	14 869.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Dulong, secondé par Madame Carole Laforge et accepté à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la dépense à même le financement obtenu par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec et par le poste budgétaire administration de la municipalité de Rémigny.

QUE la municipalité de Rémigny autorise Madame Lorraine McLean, directrice-générale/secrétaire trésorière, à signer pour et en son nom tout document en lien avec l'offre de services de la firme Priorité STRATJ.

À titre d'information au niveau de la TECQ

La subvention de la TECQ 2014-2018 a été prolongée d'un an.

Il reste encore 73 690 \$ à dépenser au niveau des fenêtres de l'édifice municipal et 27 222 \$ à dépenser au niveau des fossés.

Pour les fenêtres, Construction McLean et Fils a été avisé que le tout doit être terminé pour le 15 août.

En ce qui concerne les dépenses au niveau des fossés, Monsieur Alain Filteau, va prioriser les fossés les plus urgents et les plus problématiques. En passant, Alain travaille à mettre sur pied l'inventaire des chemins et des ponceaux.

Isabelle nous mentionne que pour la nouvelle TECQ, la municipalité devra s'acharner sur les problèmes vécus avec les différentes virées municipales.

À prévoir dans la nouvelle subvention TECQ un montant de 30 000 \$ pour les rénovations du nouveau bureau municipal. Nous allons devoir prévoir un montant pour l'achat de pancartes de signalisation.

Pour ce qui est de la toiture de l'édifice municipal, nous devons attendre le rapport des assurances. Apparemment il manque de la laine isolante dans la toiture.

Date pour réunion de travail : TECQ, Dossier motoneiges, suivi de la rencontre publique

Nous allons attendre la réception de la lettre confirmant le montant à recevoir de la TECQ avant de déterminer une date de travail.

Demande pour louer une classe de l'école ou encore un de nos locaux lors de la tenue d'une fête familiale la fin de semaine du 19-20-21 juillet 2019 :

Pour ce qui est de la location de salle à l'école pour y mettre des matelas et y dormir, c'est impossible, car il y a toujours un contrat de location en vigueur avec la Commission scolaire du Lac Témiscamingue. Pour ce qui est de la Salle Lions, la priorité est laissée à l'exposition lors de décès. Pour ce qui est du loyer en haut, tout dépendra s'il est loué ou non à ce moment-là. On suggère de vérifier auprès de Cabines Dulong, Camping Rémigny et Aventures Obikoba. Nous pourrions en rediscuter au début juillet si la personne n'a rien trouvé.

Balises sur l'eau : Important d'en installer sur tous les lacs. Pas encore terminer de les peindre. Aucun budget prévu cette année à cet effet.

Site pour la station de lavage : Possibilité de l'installer dans la cour de l'ancienne Caisse Populaire car la station de lavage nécessite de l'électricité, de l'eau et une fosse pour y mettre l'eau usée, une laveuse à pression et un parcomètre. Point à discuter lors de notre prochaine réunion de travail.

Projet de marina : Le comité aura besoin de se procurer un compte bancaire pour faire ses transactions.

Rapport des conseillers

Carole Coderre

Rien

Jean-Pierre

Dossier Moulin à Aubes : Il faudrait essayer d'amasser les débris du moulin, suite à la fonte des neiges.

Cathy Bruneau

Elle est allée rencontrer Madame Jeanne d'Arc Fleury concernant sa demande de changer le recouvrement de plancher. Il y a qu'un simple petit trou qu'elle a recouvert d'un ruban adhésif donc ne représente aucun danger pour se blesser. Effectivement le plancher est vieux et aurait besoin d'être changé mais cette rénovation n'était pas prévue dans notre budget. Donc, c'est à prévoir dans le budget de l'an prochain. Par la même occasion elle a demandé à Cathy si elle pouvait repeindre son loyer en blanc (surtout le salon).

93-05-2019

Repeindre le loyer de Madame Jeanne d'Arc Fleury

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'achat de la peinture chez BMR afin que Madame Jeanne d'Arc Fleury puisse repeindre son loyer mais seulement après l'installation des nouvelles fenêtres.

94-05-2019

Achat d'un petit système de chauffage d'appoint pour loyer de Patrick Bruneau

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que Madame Cathy Bruneau procède à l'achat d'un petit système de chauffage d'appoint pour remplacer celui qui vient avec le loyer de Patrick Bruneau car il ne fonctionne plus.

Toilette sèche pour le parc

Madame Jocelyne Savignac verra à refaire la demande afin de se procurer une toilette sèche et compostable pour le parc.

Sylvie Dulong

Dossier mise à jour du Plan de sécurité civile : Nécessitera beaucoup d'heures de travail.

Le nouveau pompier, Monsieur Luc Hébert, est habillé.

Il faudra prévoir faire l'achat d'une paire de gants pour Danick.

Carole Laforge

Elle a fait le tour des rues pour vérifier l'éclairage de rues et tout est en ordre.

Simon Daoust

Absent

95-05-2019

École Le Triolet – Demande pour l'utilisation de l'aréna pour les Olympiades le 21 juin prochain.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité

Que l'École Le Triolet utilise gratuitement l'aréna pour la tenue des Olympiades qui se tiendra le 21 juin prochain.

96-05-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 22h00.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-
trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 11-06-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 11 JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

97-06-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

98-06-2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019 – Dépôt des états financiers 2018

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

99-06-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

100-06-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de mai 2019 au montant de cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (50 598.82 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de huit mille huit cent dix-neuf dollars et quarante-et-un cents (8 819.41 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

Correspondance

- MRC de Témiscamingue : À Rémigny, il y a 10 demandes de révision qui ont été déposées auprès de la MRC de Témiscamingue concernant le rôle d'évaluation 2019-2020-2021. À noter que nous serons facturés à cet effet.
- Municipalité de NDDN : Sollicitation pour soutien financier pour la soirée reconnaissance des pompiers – Refusée
- Xerox : Fin du contrat de location : 08/26/2019 – On demande à Lorraine de vérifier le coût de location d'un photocopieur de modèle plus récent versus le prix des copies (meilleure performance)
- La culture au Témis : Nouveau sondage culturel

Information

Dépôt du rapport de la Mairesse

Voir en annexe

101-06-2019

Endroit de publication du rapport de la Mairesse

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le rapport de la Mairesse sera publié sur le site internet de la municipalité, sur le Facebook de la municipalité, au bureau de poste, au centre récréatif et au bureau municipal.

Rapport de la MRC

- **Cellulaire** : L'installation de la tour pour l'utilisation des cellulaires se fera en 2020 à Rémigny.
- **Fibre optique** : Télébec a tout le matériel nécessaire pour l'installation de la fibre optique au niveau du village, mais les rangs demeurent mal desservis. La MRC fera des vérifications auprès de Télébec.
- **Piscine Ville-Marie** : Beaucoup de pressions ressentis de la part des maires de s'impliquer financièrement au projet de reconstruction.
- **Loisirs** : Rémigny se retrouve en avant dernière position en ce qui concerne le plus petit pourcentage du budget réservé aux loisirs.
- **L'escabeau** : Une rencontre est prévue à Nédélec avec la firme d'ingénieurs du projet reconstruction de la piscine à Ville-Marie. Il serait bon de participer à cette rencontre afin de se faire entendre sur le sujet. Une date sera confirmée bientôt.

102-06-2019

Demande de stationnement au quai municipal

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation pour stationner un bateau-maison au quai municipal pour l'été 2019;

Considérant qu'il y a présentement 6 emplacements au total et que nous désirons en conserver 2 pour les visiteurs et 2 pour les débarquements seulement;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter la demande de ce citoyen pour l'été 2019 sous certaines conditions :

- Que le bateau-maison soit stationné au bout du quai afin de libérer l'espace pour les autres embarcations;
- Qu'advenant le cas où la place de ce citoyen serait prise par d'autres embarcations, la municipalité n'est pas responsable;
- Que si d'autres demandes de stationnement parviennent à la municipalité, les modalités pourraient changer sans préavis;
- Que la municipalité de Rémigny n'est pas responsable des bris ou des vols.

103-06-2019

Enseigne lumineuse pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura bientôt un nouveau local avec pignon sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà sur place un poteau avec une enseigne lumineuse que la Caisse Populaire avait fait installer dans le passé pour bien s'identifier et que la municipalité de Rémigny désire faire de même en y mettant le logo de la municipalité avec l'inscription Bureau Municipal;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

D'accepter la soumission de Lettrage Frans Gauthier pour la fabrication de 2 faces d'acrylique translucide au coût de 344 \$ pour chacune des faces plus le déplacement du véhicule nacelle et l'installation des 2 faces dans les cadres existants au coût de 335 \$ plus taxes.

104-06-2019

Poste à combler

Considérant le fait que notre inspecteur municipal a besoin d'être secondé dans l'accomplissement de ses nombreuses tâches;

Considérant le fait que notre inspecteur municipal partira bientôt à la retraite et qu'il faut prévoir une relève éventuelle pour ce poste;

Considérant le manque d'intérêt pour le poste de journalier à temps partiel pour la saison estivale seulement;

Considérant le manque d'intérêt pour le poste de concierge à temps partiel soit de 10 heures par semaine;

Considérant le manque de main-d'œuvre pour entretenir l'aménagement paysagiste, faire le débroussaillage et l'entretien des bords de chemin;

Considérant que nous voulons rendre le poste plus attrayant en y combinant les heures de travail afin de rendre le poste permanent;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'ouvrir un poste en tant que journalier pour secondier l'inspecteur municipal dans ses tâches;

D'offrir un poste permanent qui comprend...

- 27 semaines x 40 heures par semaine pour la période estivale soit de mai à octobre
- 25 semaines x 10 heures par semaine pour la période hivernale soit de novembre à avril

D'afficher l'offre d'emploi sur le site internet de la municipalité, sur le Facebook de la municipalité, et sur le site Emploi-Québec. En faire une copie papier et l'afficher au magasin général et sur le babillard de la municipalité.

105-06-2019

Offre de services pour l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rémigny doit obligatoirement faire faire une vérification comptable par une firme accréditée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rémigny est satisfaite du service offert par la firme Daniel Tétrault, CPA Inc;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires demandés pour l'année 2019 s'élèvent à 5 100 \$ ce qui représente une augmentation de seulement 100 \$ par rapport à l'année 2018;

Il est proposé par Madame Carole Coderre;

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon;

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler notre entente avec la firme Daniel Tétrault, CPA Inc pour l'année 2019 au montant de 5 100 \$ plus taxes.

106-06-2019

Commande de chèques laser pour la comptabilité de la municipalité de Rémigny

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu (2) soumissions pour l'impression de chèques laser, une de PG Solutions et une d'Imprimaction 2000;

CONSIDÉRANT QUE pour une quantité de 1000 chèques, le prix le moins cher est celui provenant de PG Solutions au montant de 290 \$ /mille comparativement à 350 \$ /mille plus 50 \$ pour le montage graphique pour celle provenant d'Imprimaction 2000;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit déménager dans ses nouveaux locaux à l'automne et qu'il faudra faire la modification de l'adresse sur les nouveaux chèques et qu'il reste une quantité suffisante pour quelques mois encore;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De placer notre commande auprès de PG Solutions dès que le besoin se fera sentir, avant le 12 juillet pour profiter du prix de 290 \$/mille pour une quantité de 1000 chèques et en même temps faire imprimer la nouvelle adresse sur ces derniers.

107-06-2019

Dérogation mineure pour la construction d'un garage, situé au 811, rue Principale, matricule 2691 93 2754, Superficie totale du terrain : 1.337.80 mètres carrés (14 400 pieds carrés) – Zone R/Ca 4

Attendu que le propriétaire veut construire un garage de grandeur 30' x 30' et que la hauteur totale du bâtiment projeté est estimée à +/-20 pieds (selon ses calculs 19'6 pieds);

Attendu que le propriétaire veut construire (2) appentis soit un de chaque côté (une au nord et une au sud) et que les appentis auront une dimension de 10' x 22';

Attendu que deux dérogations mineures sont nécessaires pour la construction du garage ci-haut mentionné;

Attendu qu'une première dérogation est demandée en ce qui concerne la superficie des bâtiments complémentaires;

Attendu que dans toutes les zones, la couverture maximum des bâtiments complémentaires est de 10 % de la superficie totale du terrain;

Attendu que 10 % de la superficie du terrain représente 138.8 mètres carrés (1 400 pieds carrés)

Attendu qu'un garage d'une superficie de 20' x 38', et une remise de 10' x 10' sont déjà existants pour un total de 860 pieds carrés;

Attendu que le propriétaire s'engage à retirer le bâtiment de 100 pieds carrés après la construction du nouveau bâtiment;

Attendu que la nouvelle construction aura une superficie de 1 100 pieds carrés et que les appentis qui serviront à entreposer le bois, auront au moins un côté ouvert, et que les abris non fermés ne sont pas régis par le règlement des bâtiments complémentaires;

Attendu que pour le calcul, il faut tenir compte du garage 30' x 30', et de la remise fermée 10' x 20' soit $900 + 200 = 1\ 100$ pieds carrés

Attendu que lorsque les travaux seront terminés, la superficie totale des bâtiments complémentaires sera de 1 960 pieds carrés;

Attendu qu'une première dérogation est demandée pour l'excédant de 560 pieds carrés;

Attendu qu'une deuxième dérogation est demandée en ce qui concerne la hauteur du bâtiment;

Attendu que dans les zones R, R/Ca, R/Cb et Mm, la hauteur des bâtiments complémentaires ne doit pas être supérieure au bâtiment principal;

Attendu que la hauteur du bâtiment projeté sera de 19 pieds et 6 pouces;

Attendu que la hauteur actuelle de la maison est de 18 pieds;

Attendu que le propriétaire mentionne dans sa demande qu'il a comme projet de lever sa maison afin d'y faire un sous-sol. À ce moment la maison serait plus haute que le bâtiment à construire;

Attendu qu'une dérogation est demandée pour excéder la hauteur réglementaire de +/- 2 pieds.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust,

Appuyé de Madame Carole Laforge,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise une première dérogation mineure au propriétaire du 811 rue Principale pour l'excédent de 560 pieds;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise une deuxième dérogation mineure au propriétaire du 811 rue Principale pour l'excédent de la hauteur réglementaire de +/- 2 pieds.

108-06-2019

La vente d'un terrain situé sur la rue de l'Eden pour la construction d'un garage seulement

Considérant que les terrains en vente situés sur la rue d'Eden sont présentement réservés à l'installation de maisons mobiles;

Considérant que Monsieur Sébastien Lefebvre est intéressé à acheter un terrain sur la rue de l'Eden soit le lot # 5 955 658 pour prendre le garage qui se trouve présentement sur son terrain et de le transférer sur le lot mentionné ci-haut mais sans jamais y bâtir une résidence.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau,

Appuyé de Monsieur Jean-Pierre Chagnon,

Et résolu majoritairement par les conseillers présents;

De ne pas vendre le lot # 5 955 658, étant donné que l'intention du citoyen est d'y mettre seulement un garage, car le conseil municipal ne veut pas créer un précédent et se retrouver avec une rue de garages.

Simon Daoust s'est abstenu.

109-06-2019

Remboursement de taxes – René Beaumier

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De rembourser Monsieur René Beaumier, le montant de 503.53 \$, montant qui a été envoyé à la municipalité de Rémigny par erreur car les taxes municipales avaient déjà été payées pour 2019 au montant de 63.60 \$.

Demande de sable à l'entrepôt de l'Écocentre

Reçu une demande de l'employée responsable de l'écocentre pour y mettre (2) voyages de sable à l'intérieur de l'entrepôt car le plancher de ce dernier devient une patinoire à la fonte des neiges. C'est dangereux de tomber sur la glace et de se blesser.

Le conseil demande à la directrice générale de vérifier auprès d'Alain pour connaître la meilleure solution pour régler le problème.

Pont de Rémigny

Madame Sylvie Dulong donne un compte-rendu de la rencontre avec le Ministère des Transports du Québec à l'égard du nouveau pont de

Rémigny. Voici les grandes lignes :

- Le pont de Rémigny est en fin de vie
- D'ici 2024, le nouveau pont avec un trottoir verra le jour
- Ce dernier sera construit en acier et en béton au lieu d'être en acier et en bois
- Sa durée de vie sera de 75 ans
- Le plus gros défi est de trouver l'emplacement pour construire un pont temporaire
- Le MTQ doit nous revenir d'ici (6) mois avec de nouvelles propositions.

Avis de motion

Règlement no 85-2019 : Réglementation pour changer la vocation de la rue de l'Éden

Avis de motion donné par Madame Sylvie Dulong, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 85-2019 pour la réglementation pour changer la vocation de la rue de l'Éden soit pour la construction de maisons unifamiliales au lieu de maisons mobiles seulement.

110-06-2019

Réglementation pour la construction d'un abri sommaire

Projet de règlement no. 84-2019

RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ABRIS SOMMAIRES EN TERRES PRIVÉES

Considérant la nécessité d'encadrer la construction des abris sommaires (camp de chasse) en terres privées et les pouvoirs donnés aux municipalités en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 mai 2019;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Carole Laforge
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté.

Le présent règlement abroge et remplace toute norme portant sur le même objet.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique partout sur le territoire de Rémigny, sauf sur les terres du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) où s'applique déjà la réglementation gouvernementale relative aux abris sommaires.

DESCRIPTION :

Un abri sommaire est un bâtiment servant de gîte qui doit conserver un caractère rudimentaire et respecter certaines normes de construction.

Il doit être :

- Muni d'un seul niveau de plancher n'excédant pas (30 mètres²) (323 pieds²) pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Un abri sommaire de 30m² (323 pi²) équivaut à 16 pieds x 20 pieds
- Sans fondation permanente;
- Dépourvu de toute installation électrique;
- Dépourvu de toute alimentation en eau;
- Sans dépendance autre qu'un cabinet à fosse sèche.
- L'abri sommaire ne peut être utilisé comme résidence, seule l'utilisation occasionnelle est permise.

LOCALISATION

L'abri sommaire doit être localisé aux distances minimales suivantes :

- 300 mètres d'un lac;
- 100 mètres d'une rivière;
- 25 mètres d'un ruisseau;
- 50 mètres d'un chemin public;
- La distance minimale entre les abris sommaires est de 2 kilomètres. Si l'abri sommaire est utilisé comme camp de chasse, il doit être à une distance de 2 à 3 kilomètres d'une résidence ou chalet de villégiature concentré;

NOTE : Ruisseau ou rivière

Est considéré comme étant un ruisseau tout cours d'eau qui, sur feuillet cartographique à l'échelle de 1/20 000 ou de 1/50 000, est représenté par un seul trait continu alors qu'une rivière sera représentée par deux traits continus.

LOCALISATION (AUTRES) :

- L'abri doit être construit en forêt;
- L'abri ne doit pas être visible du chemin public;
- Il est interdit de construire dans un champ.

CABINET À FOSSE SÈCHE :

Seule l'installation d'un cabinet à fosse sèche (toilette sèche) est permise à proximité de l'abri sommaire;

VOIE D'ACCÈS :

Il est interdit d'aménager un chemin d'accès carrossable pour se rendre à l'emplacement loué.

DÉBOISEMENT :

Il est interdit de déboiser au-delà d'un rayon de 3 mètres autour de l'abri sommaire.

INSTALLATION PROHIBÉE :

Aucun véhicule désaffecté (roulotte, autobus, etc.) ne peut être installé sur le terrain. Un véhicule désaffecté est un véhicule qui a perdu sa fonction première, peu importe son degré de transformation.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le _____
2019.

Mairesse

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Avis de motion 2019	:	14 mai
Adoption du premier projet 2019	:	11 juin
Avis d'assemblée de consultation	:	
Assemblée de consultation et adoption du 2 ^e projet	:	
Avis public (demande de référendum)	:	
Adoption finale	:	
Approbation de la MRC et entrée en vigueur	:	
Avis d'adoption et d'entrée en vigueur	:	

Rapport des conseillers

Carole Coderre

Elle mentionne que dans la cour de la Caisse Populaire, la plaque de ciment qui est placée sous la thermopompe est brisée donc sa patte se retrouve déséquilibrée. Il faudrait aviser Alain.

Jean-Pierre

Rien

Cathy Bruneau

La Fête de Rémigny : Le tout a très bien été
Nouveauté : Souper spaghetti à refaire l'an prochain

Système de chauffage d'appoint pour le loyer à Patrick Bruneau :
l'achat se fera à l'automne

Sylvie Dulong

Une quarantaine de personnes étaient présentes pour la Fête des Voisins. Pour l'an prochain, prévoir de jumeler la municipalité avec le comité des loisirs pour organiser le tout.

Carole Laforge

Elle a fait le tour des rues pour vérifier l'éclairage de rues et tout est en ordre.

En ce qui concerne la bibliothèque de Rémigny, les livres appartenant à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue seront ramassés par cette dernière due à la fermeture de l'école.

Simon Daoust

Il doit vérifier auprès de son comité pour savoir quand seront installés les quais.

Rencontre de travail

Elle est prévue pour jeudi le 4 juillet de 18h30 à 21h00

Publipostage :

Rappel pour obtenir des permis
Ajoutez rappel de nettoyer leur cour
Ajoutez rappel de la date butoir pour le démantèlement d'un abri temporaire

111-06-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 21H30.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-
trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 09-07-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 09 JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Monsieur Jean-Pierre Chagnon
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE :

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

112-07-2019 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

113-07-2019 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

114-07-2019 **Adoption des comptes et salaires**

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de juin 2019 au montant de quatorze mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (14 339.95 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de dix-sept mille neuf cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (17 917.79 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019.

Correspondance

- C.V. à Anthony Bruneau : Isabelle lui téléphonera pour l'aviser que cette année, nous n'avons pas de projet étudiant, cependant, nous garderons son nom pour faire des petits travaux au besoin.
- Sondage : Piscine Ville-Marie : Les résultats sont basés sur quoi ? Nous étions une vingtaine dans l'autobus pour se rendre à Nédélec. Impossible qu'il y ait seulement 9 personnes qui ont répondu au sondage. Isabelle vérifie le tout.
- Achat de trousse à 8 \$ sur le site Hydro-Québec pour les citoyens ayant un puits et qu'ils se plaignent qu'ils manquent d'eau. C'est refusé.
- MMQ : La ristourne 2018 sera de 1725 \$ au lieu de 1549 \$ à la suite d'une erreur qui s'est glissée dans le calcul de la ristourne.
- Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue : Nous avons reçu le rapport annuel 2018-2019.
- FQM : Lorraine leur fera parvenir la rémunération des élus(es) pour leur enquête de rémunération des élus(es) 2019.
- FQM : Nous avons reçu notre attestation de membership pour l'année 2019-2020.
- MMQ : Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie. En 2020, la MMQ procédera, avant chaque renouvellement de contrat d'assurance, à une vérification de la situation. De façon à ne pas pénaliser financièrement les autres membres et pour tenir compte du risque accru que cette situation est susceptible d'entraîner, elle devra augmenter la prime en responsabilité civile des organisations qui ne satisferaient pas aux exigences de la LSI.
- MRC : Document concernant le projet de décret du MAMH concernant les zones inondables. Lyne Gironne nous dit qu'après vérification auprès de Daniel Dufault, pour les municipalités locales, ça implique qu'en attendant la publication du règlement de zonage et de construction du gouvernement provincial, règlement que les municipalités visées devront adopter, la MRC devra recevoir les permis de construction émis par les municipalités dans la « zis » (zone d'intervention spéciale) et que la MRC devra faire rapport au MAMH à chaque mois de mars.

Rapport de la MRC

- **Cadets de la SQ** : Ils sont disponibles pour venir faire la surveillance lors d'événement. Ils seront présents pour l'été sur le territoire de la MRC.
- **Prix** : Notre mairesse a rapporté de la Table des Maires, un prix décerné à la Bibliothèque de Rémigny pour la belle apparence et pour son excellent service aux citoyens. Félicitations à tous nos bénévoles de la bibliothèque!

115-07-2019

Achat d'un tracteur à pelouse :

Considérant que le tracteur à pelouse John Deere 2009 a besoin de réparations majeures;

Considérant que le tracteur à pelouse John Deere 2009 a plus de 777.7 heures de travail;

Considérant que la municipalité a un besoin urgent de remplacer le tracteur à pelouse car nous sommes dans la période forte du travail;

Considérant que la municipalité a de vastes terrains à tondre;

Considérant que la municipalité a reçu des soumissions de deux (2) fournisseurs pour faire l'achat d'un nouveau tracteur à pelouse soit Moto Sport Ville-Marie au montant de 6 174.05 \$ pour un modèle ZForcesZ54 avec largeur de coupe de 54 pouces et de 6 270.00 \$ pour un modèle ZForcesZ60 avec largeur de coupe de 60 pouces ainsi que d'Agrimax au montant de 6 959.00 \$ pour un modèle Sélect X380 de 54 pouces et que pour obtenir un modèle de 60 pouces, nous devons aller dans la série Signature X730 à un prix de départ de plus de 15 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire l'achat d'un tracteur à pelouse chez Moto Sport à Ville-Marie, au montant de 6 270.00 \$ pour un modèle Z ForcesZ60 avec largeur de coupe de 60 pouces. Il faudrait s'assurer d'avoir une trappe. Si cette dernière ne vient pas avec le tracteur alors il faudra prévoir faire l'ajout de cette pièce. Il serait bon également de demander la liste des pièces pour ce modèle.

En ce qui concerne le vieux tracteur soit le modèle John Deere 2009, nous irons par offres de soumission. Ce dernier sera vendu tel quel.

Le tout sera publicisé dans le prochain journal Le Petit Moulin de Rémigny.

116-07-2019

Croix-Rouge : Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années.

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge fera partie intégrante de notre projet de sécurité civile et de mesures d'urgence avec Priorité StraTJ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge mettra à la disposition de la Municipalité de Rémigny des ressources bénévoles qui dispenseront le service sous la supervision de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny fera appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a moins de 1 000 habitants, le coût sera de 170.00 \$ par année pour une période de 3 ans;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler, avec la Croix-Rouge, notre entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années au montant de 170,00 \$ par année et de nommer Madame Lorraine McLean comme coordonnatrice des mesures d'urgence.

117-07-2019

Demande pour achat de 60 hectares de terrain, appartenant à la municipalité :

Un citoyen serait intéressé à acheter une partie du terrain, matricule no. 2797 52 3696, soit environ 60 hectares. Le tout dans le but de créer un terrain de 100 ha sur lequel une maison pourrait être construite en vertu de la loi sur la protection du territoire agricole. Ce terrain fait partie des lots épars appartenant à la municipalité. L'évaluation municipale pour l'ensemble de ce matricule est de 79 300 \$.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des terrains adjacents avaient jadis faits la demande pour acheter une partie du terrain demandé;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté unanimement par les conseillers présents

D'approcher premièrement, les propriétaires des terrains adjacents, qui avaient démontrés dans le passé, de l'intérêt à acheter une partie du terrain en question.

S'il n'y a aucun intérêt de la part des citoyens avoisinants alors la municipalité pourra procéder à vendre ce terrain à l'individu qui a démontré de l'intérêt.

Étant donné que la municipalité n'a pas encore établi un barème de prix de vente pour les terrains, il faudra faire évaluer cette partie de terrain pour connaître sa valeur réelle.

Une rencontre de travail s'impose afin de finaliser ce dossier et déterminer le prix de vente.

Pour ce qui est du règlement relatif à la récolte forestière, l'individu en question devra suivre les règlements applicables selon le syndicat des producteurs de bois.

118-07-2019

Résolution pour la demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale :

CONSIDÉRANT l'importance de prendre bien soin de nos routes municipales;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny prévoit réaliser des travaux de drainage tels que le creusage et le reprofilage de fossés ainsi que, le changement des ponceaux sur les routes suivantes et ce, pour un montant d'environ 9 000,00 \$:

- Chemin des Pionniers;
- Chemin de la Source;
- Chemin de la Baie du Tigre;
- Chemin de l'Église;
- Rue Principale.

Anciennes chaises et tables de la Salle Lions :

La municipalité recevra les nouvelles chaises et tables pour la Salle Lions entre le 12 et le 26 juillet prochain. Il manque d'espace pour entreposer les anciennes chaises et tables.

Premièrement, il faudrait faire un tri et descendre au sous-sol les chaises et les tables qui sont en bonne condition. Nous offrirons ces dernières gratuitement à des organismes de Rémigny et par la suite à prix modiques à nos citoyens. Le tout peut se faire par l'entremise du journal local sous forme d'appels d'offres, d'une publicité sur le Facebook et le site de la municipalité de Rémigny ou encore, donner à l'encan de la Fabrique.

119-07-2019

Formation d'un nouveau comité d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rémigny doit se doter d'un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rémigny doit mandater entre (6) et (8) personnes comme membres du comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'urbanisme doivent siéger sur le comité d'urbanisme pour une période de (2) ans;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong;

Appuyé par Madame Carole Coderre;

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'urbanisme pour les (2) prochaines années :

Isabelle Coderre
Simon Daoust
Lorraine McLean
Alain Filteau
Réjean Dulong
Jocelyn Aylwin
Réjean Gilbert
René Daoust

120-07-2019

Soumission de la compagnie d'assurance pour les dégâts d'eau de la toiture de l'édifice municipal – partie de l'école

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a subi des dégâts d'eau au niveau de la toiture, à la suite de la fonte des neiges ce printemps;

CONSIDÉRANT QU'il est d'une grande importance de faire les réparations de la toiture le plus rapidement possible afin d'éviter d'autres problèmes dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'estimation pour la réparation de la toiture et du plafond ainsi que l'ajout d'insulation sont estimés à 13 780 \$ et que la municipalité doit payer un déductible au montant de 2 500 \$;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De payer le déductible au montant de 2 500 \$ et de procéder à la réparation de l'édifice.

121-07-2019

Mise à jour du site web de la municipalité vers la plate-forme Wordpress

Attendu que le site internet de la municipalité de Rémigny est désuet et a besoin d'un nouveau look au goût du jour;

Attendu que Services Informatiques Logitem Inc offre (2) possibilités pour la mise à jour du site;

Attendu que la première option est que Logitem rempli entièrement toutes les sections du site clé en main au coût de 5 254.00 \$;

Attendu que la deuxième option est que Logitem fait le montage et les menus du site et le client (Municipalité de Rémigny) rempli le contenu au coût de 2 840.00 \$;

Il est proposé par Madame Carole Laforge,

Appuyé de Madame Sylvie Dulong,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la mise à jour du site web de la municipalité vers la plate-forme Wordpress;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise l'option 2 soit celle que Logitem s'occupe du montage des menus et des sections et que la municipalité rempli le contenu du site au montant de 2 840 \$.

122-07-2019

Formation aux élus – Priorité StraTJ (Dossier sécurité civile) : Dates à déterminer

Considérant l'importance que les élus(es) soient bien informés du dossier sécurité civile et qu'ils doivent suivre obligatoirement la formation des élus(es);

Il est proposé par Madame Carole Coderre,

Appuyé de Monsieur Jean-Pierre Chagnon,

Et résolu majoritairement par les conseillers présents;

De suivre la formation des élus(es) en date du 16 septembre, du 23 septembre ou du 9 décembre.

123-07-2019

Modification de la date de la séance ordinaire du 13 août

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De modifier la date de notre prochaine séance qui était prévue pour mardi le 13 août pour lundi le 12 août 2019.

124-07-2019

Programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong,

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi aux ministères des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

125-07-2019

Réglementation pour la construction d'un abri sommaire

Projet de règlement no. 84-2019

RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ABRIS SOMMAIRES EN TERRES PRIVÉES

Considérant la nécessité d'encadrer la construction des abris sommaires (camp de chasse) en terres privées et les pouvoirs donnés aux municipalités en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 mai 2019;

Considérant qu'une adoption du premier projet a eu lieu le 11 juin 2019;

Considérant qu'une assemblée de consultation et l'adoption du 2^e projet a eu lieu le 9 juillet 2019;

Considérant qu'aucune objection n'a été soulevée de la part du public;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté.

Le présent règlement abroge et remplace toute norme portant sur le même objet.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique partout sur le territoire de Rémigny, sauf sur les terres du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) où s'applique déjà la réglementation gouvernementale relative aux abris sommaires.

DESCRIPTION :

Un abri sommaire est un bâtiment servant de gîte qui doit conserver un caractère rudimentaire et respecter certaines normes de construction.

Il doit être :

- Muni d'un seul niveau de plancher n'excédant pas (30 mètres²) (323 pieds²) pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Un abri sommaire de 30m² (323 pi²) équivaut à 16 pieds x 20 pieds
- Sans fondation permanente;
- Dépourvu de toute installation électrique;
- Dépourvu de toute alimentation en eau;
- Sans dépendance autre qu'un cabinet à fosse sèche.
- L'abri sommaire ne peut être utilisé comme résidence, seule l'utilisation occasionnelle est permise.

LOCALISATION

L'abri sommaire doit être localisé aux distances minimales suivantes :

- 300 mètres d'un lac;
- 100 mètres d'une rivière;
- 25 mètres d'un ruisseau;
- 50 mètres d'un chemin public;
- La distance minimale entre les abris sommaires est de 2 kilomètres. Si l'abri sommaire est utilisé comme camp de chasse, il doit être à une distance de 2 à 3 kilomètres d'une résidence ou chalet de villégiature concentré;

NOTE : Ruisseau ou rivière

Est considéré comme étant un ruisseau tout cours d'eau qui, sur feuillet cartographique à l'échelle de 1/20 000 ou de 1/50 000, est représenté par un seul trait continu alors qu'une rivière sera représentée par deux traits continus.

LOCALISATION (AUTRES) :

- L'abri doit être construit en forêt;
- L'abri ne doit pas être visible du chemin public;
- Il est interdit de construire dans un champ.

CABINET À FOSSE SÈCHE :

Seule l'installation d'un cabinet à fosse sèche (toilette sèche) est permise à proximité de l'abri sommaire;

VOIE D'ACCÈS :

Il est interdit d'aménager un chemin d'accès carrossable pour se rendre à l'emplacement loué.

DÉBOISEMENT :

Il est interdit de déboiser au-delà d'un rayon de 3 mètres autour de l'abri sommaire.

INSTALLATION PROHIBÉE :

Aucun véhicule désaffecté (roulotte, autobus, etc.) ne peut être installé sur le terrain. Un véhicule désaffecté est un véhicule qui a perdu sa fonction première, peu importe son degré de transformation.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le _____
2019.

Mairesse

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Avis de motion	:	14 mai 2019
Adoption du premier projet	:	11 juin 2019
Avis d'assemblée de consultation	:	12 juin 2019
Assemblée de consultation et adoption du 2 ^e projet	:	09 juillet 2019
Avis public (demande de référendum)	:	
Adoption finale	:	
Approbation de la MRC et entrée en vigueur	:	
Avis d'adoption et d'entrée en vigueur	:	

Rapport des conseillers

Carole Coderre

Elle mentionne qu'un véhicule s'est stationné devant chez elle et lui a carrément barré son entrée. Elle nous fait part du message qu'elle lui a mis sur le pare-brise du véhicule. Prévoir faire des copies supplémentaires et lui remettre afin qu'elle puisse en faire la distribution parmi les fautifs.

Carole Laforge

Elle mentionne que le chemin de la Baie du Tigre et le chemin de l'Église ont besoin de gravier additionnel.

Sylvie Dulong

Tables de pique-nique : Elle mentionne qu'il y a environ (6) tables de pique-nique dans le parc qui ont besoin de réparation. Elle a fait faire des soumissions chez BMR à Notre-Dame-du-Nord. Le prix du bois traité est de 10 \$ le morceau, le cèdre c'est 20 \$ et le composite c'est environ 60 \$.

On lui demande de faire faire une soumission au Magasin Général de Rémigny, question d'encourager notre local.

126-07-2019

Dépliant de Rémigny

Sophie Dulong-Dufresne avait fait un dépliant de Rémigny l'an passé alors qu'elle était à l'embauche de la municipalité sur un projet de camp de jour d'été. Il avait été très apprécié de tous. Elle avait également vérifié le prix pour l'imprimer qui était de 70 \$ pour une quantité de 200 dépliantes.

Considérant qu'il est pertinent d'avoir un beau dépliant de la municipalité de Rémigny à remettre à nos nouveaux arrivants ainsi qu'à nos visiteurs dans le but de promouvoir notre belle municipalité;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

Appuyé par Madame Carole Coderre;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'impression de 250 dépliantes promotionnels.

Jean-Pierre

Rien

Cathy Bruneau

Rien

Simon Daoust

Rien

Varia

Articles promotionnels :

Isabelle a commencé à vérifier pour les articles promotionnels avec le logo de la municipalité. Elle nous a montré quelques exemples. Les prix sont très raisonnables. On rediscutera de ce point le mois prochain.

Meubles et autres articles appartenant à l'école :

Isabelle demande si nous voulons conserver les casiers d'élèves qui sont situés au sous-sol. La réponse est positive. Pour ce qui est des bureaux des professeurs, les chaises de bois, la grande table, la vaisselle, l'écran projecteur, etc., la municipalité acceptera les articles dont l'école n'aura plus besoin.

127-07-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 21H30.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-
trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 12-08-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 12 AOÛT DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENT

Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

128-08-2019 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

129-08-2019 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2019**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

130-08-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de juillet 2019 au montant de dix-sept mille quatre cent seize dollars et quinze cents (17 416.15 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille quatre cent cinquante dollars et quatorze cents (9 450.14 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019.

Correspondance

- **CISSAT** : Portrait de santé en Abitibi-Témiscamingue
- **Municipalité de Rémigny** : Mot concernant le stationnement qui sera placé sur les véhicules fautifs dans la rue du Quai.
- **Municipalité de Béarn** : Copie de la résolution passée concernant l'engagement d'une employée occasionnelle pour la mise à jour du bottin des ressources au niveau régional pour le dossier sécurité civile.
- **MRC** : Avis de la part de Mutuelle MMQ qu'il y aura prochainement un nouveau règlement sur les clapets antiretour.
- **CREAT** : Court questionnaire à remplir avant le 3 septembre, portant sur les perceptions en adaptation aux changements climatiques au Québec.
- **Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue** : Trois programmes d'assistance financière disponible: Le Programme de soutien aux activités régionales de loisir; Le Programme de soutien aux activités de loisir et de sport en milieu rural; Le Programme de soutien aux activités régionales de loisir et de sport pour les aînés. La date limite pour déposer une demande d'aide financière a été fixée au vendredi, 27 septembre 2019, pour le volet 2. Les projets devront se réaliser entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 mars 2020. Lorraine a demandé à Jocelyne de vérifier et de faire un compte-rendu.

131-08-2019

Entente de délégation de gestion No. 1078

Considérant que la municipalité de Rémigny est responsable auprès du ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs de la gestion des lots intra-municipaux;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la mairesse, M^{me} Isabelle Coderre, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de délégation 2018-2023 No 1078.

Services Pyro-Pro : Vérification annuelle des extincteurs, panneaux « SORTIE », lumières d'urgence et trousse « Premiers soins ». Voir facture à payer dans les comptes à payer du mois.

132-08-2019

Achat de trousse « Premiers Soins » pour la municipalité

Considérant qu'il est important d'être conforme avec la CNESST :

Considérant qu'il est important d'avoir en main des trousse « Premiers Soins » dans l'éventualité qu'un employé se blesse au travail ou encore qu'un pompier volontaire se blesse dans le cadre de ses fonctions;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté unanimement par les conseillers présents

De faire l'achat d'une trousse pour véhicule pour le camion municipal au coût de 22.95 \$; de quatre trousse deluxes pour les (2) camions de pompiers, le moulin à scie et le garage municipal au coût de 169.95 \$ chacun; et deux trousse de base au coût unitaire de 54.95 \$, une pour le bureau municipal et une pour la cuisine du centre communautaire.

133-08-2019

Achat d'un portable pour l'inspecteur municipal

Considérant que le portable de l'inspecteur municipal est en fin de vie;

Considérant que ce dernier en a besoin pour émettre les permis au nom de la municipalité de Rémigny;

Considérant que ce dernier s'en sert également pour faire la comptabilité du Comité de développement de Rémigny;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny fasse l'achat d'un nouveau portable pour l'inspecteur municipal chez Services Informatiques Logitem et que la municipalité de Rémigny paie entièrement la facture au lieu de la diviser en 3 comme par les années passées. À la fin de son mandat, la municipalité de Rémigny remettra le portable à Alain en guise de cadeau de retraite.

134-08-2019

Ancien tracteur à pelouse John Deere

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rémigny ne se sert plus de l'ancien tracteur John Deere;

CONSIDÉRANT QUE Aventures Obikoba serait intéressé à l'avoir dans le but de s'en servir pour entretenir les bordures de chemin;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust;

Appuyé par Madame Sylvie Dulong;

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De faire don de l'ancien tracteur John Deere à Aventures Obikoba.

135-08-2019
Poste journalier

CONSIDÉRANT QUE la personne retenue a décliné l'offre d'emploi pour le poste de journalier;

CONSIDÉRANT QUE la période la plus achalandée au niveau du travail de l'inspecteur commence au mois d'avril;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De réafficher le poste de journalier seulement au mois de janvier.

136-08-2019
Poste conciergerie

Attendu que la Municipalité de Rémigny n'a plus d'employés pour faire le ménage de l'édifice municipal et a affiché à plusieurs reprises ce poste à salaires;

Attendu que le local du Centre de Santé, la salle Lions et la salle communautaire lors de locations et du bureau municipal et de l'entrée de l'édifice municipal nécessitent tous un entretien régulier;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong,

Appuyé de Madame Cathy Bruneau,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le poste de conciergerie soit affiché comme une offre de services à contrat.

137-08-2019
Achat de (2) classeurs OTG de 4 tiroirs

Considérant qu'il est très important de bien classer les documents municipaux et de pouvoir barrer les classeurs concernés;

Considérant que les (2) classeurs qui sont présentement dans le bureau de la directrice générale sont brisés et ne se ferment pas bien;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong,

Appuyé de Madame Carole Coderre,

Et résolu majoritairement par les conseillers présents;

De faire l'achat de (2) classeurs de la marque OTG à 4 tiroirs au prix total de 1079 \$ chez Services Informatiques Logitem.

138-08-2019

Comité d'Éducation Populaire de Rémigny – demande pour obtenir les anciennes chaises de la salle Lions

Considérant que la Municipalité de Rémigny a récemment fait l'achat de tables et chaises neuves pour la salle Lions;

Considérant que le Comité d'Éducation Populaire de Rémigny a fait la demande pour obtenir (10) anciennes chaises bleues;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire un don de (10) chaises bleues au Comité d'Éducation Populaire de Rémigny pour leur local.

139-08-2019

Xerox – nouveau photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le terme de 5 ans du contrat de location pour le photocopieur que nous avons présentement est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny a le choix entre acheter le présent photocopieur et se procurer un nouveau contrat d'entretien qui est plus dispendieux que celui pour un nouveau photocopieur et le choix de se procurer un nouveau photocopieur avec un contrat moins coûteux;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust,

Appuyé par Madame Sylvie Dulong,

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à faire l'achat d'un nouveau photocopieur avec un contrat de 5 ans pour un montant trimestriel de 344.90 \$.

140-08-2019

ZIS – Projet de résolution pour exclusion de la zone d'intervention spéciale (ZIS)

ATTENDU QUE, depuis le 17 juin 2019, une zone d'exploitation spéciale vise plus d'une centaine de terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard, occasionnant un gel dans les permis de construction. Cette zis identifie une fausse zone inondable, puisque ces 3 lacs ne sont pas des lacs naturels mais plutôt des réservoirs dont le niveau maximum est fixé et contrôlé par les gouvernements supérieurs. L'imposition de cette zis risque d'occasionner des hausses de primes d'assurances, une

déévaluation des propriétés et une incertitude quant aux permis de construction que les citoyens peuvent obtenir;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec affecté ce printemps par des inondations dues à des embâcles, des pluies abondantes ou aux changements climatiques, le niveau de ces 3 réservoirs est contrôlé et opéré selon un niveau maximum (179.56 mètres pour le lac Témiscamingue et 263.59 mètres pour les lacs Des Quinze et Simard). Ces niveaux maximums servent de référence aux arpenteurs dans l'identification des limites des terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard (en vertu de la politique de protection des rives). La limite de la zone potentiellement inondable est donc connue : c'est la matrice graphique. Le ministère de la Sécurité publique a confirmé par écrit, qu'aucune réclamation n'a été payée pour des sinistres reliés aux inondations antérieurement à 2018. Travaux publics Canada (gestionnaire du barrage de Témiscaming) confirmait en 2016 que le niveau maximum n'avait jamais été dépassé au cours des 25 dernières années. Contrairement au Sud du Québec, où les niveaux d'eau élevés sont atteints au printemps, ces 3 réservoirs sont opérés pour que soit atteint le niveau maximum à l'été et à l'automne afin de constituer une réserve pour les centrales hydroélectriques situées en aval (demande de pointe d'électricité), le niveau minimum est atteint au début du printemps afin de débiter la saison des crues avec des réservoirs « presque vides »;

ATTENDU QUE la zis semble avoir été dessinée de façon approximative. La délimitation a déjà changé 2 fois depuis le 17 juin 2019;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec où des milliers de citoyens ont été évacués en raison des inondations du printemps 2019, il n'y a eu aucune évacuation dans la municipalité;

ATTENDU QU'aucun bâtiment n'a été détruit par une inondation, ces dernières années, sur le territoire de la municipalité de Rémigny.

ATTENDU QU'aucune zone inondable (0-20 ans, 0-100 ans) n'a été cartographiée sur le territoire de la municipalité de Rémigny.

ATTENDU QUE cette réalité avec laquelle doit composer notre territoire, la solution pour la gestion des crues printanières, n'est pas la révision de la réglementation municipale, mais bien un meilleur contrôle du niveau des réservoirs par les autorités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inviter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à agir, dans l'avenir, davantage en synergie, plutôt que d'imposer un tel moratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Carole Laforge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'exclure la municipalité de Rémigny de la zone d'intervention spéciale (zis) et selon les pouvoirs qui lui sont

concedés, de procéder à la levée du décret pour la totalité du territoire de la MRC de Témiscamingue.

❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de faire pression sur les gouvernements supérieurs pour que la MRC de Témiscamingue obtienne le statut de représentant à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et qu'en attendant que ce statut de représentant soit obtenu, les niveaux maximums d'exploitation soient respectés.

❖ **De transmettre** une copie à :

Madame Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Monsieur Pierre Dufour, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Monsieur Denis Moffet, directeur régional, MAMH

Monsieur Jacques Demers, président de la FQM
MRC de Témiscamingue

141-08-2019

ATRAT – adhésion annuelle 2019-2020

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'adhérer au renouvellement de notre adhésion aux services de Tourisme Abitibi-Témiscamingue afin de bénéficier des avantages et des services offerts;

Il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé de Madame Sylvie Dulong
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler l'adhésion à l'ATRAT au montant de 304.68 \$

Demande de dérogation mineure

La demande sera acheminée au comité d'urbanisme pour étude du dossier.

142-08-2019

Colloque de zone de l'ADMQ pour la direction générale

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de zone Abitibi-Témiscamingue aura lieu les 12 et 13 septembre prochain au Centre Richelieu de Lorrainville;

CONSIDÉRANT QU'il est important que notre directrice générale participe à ce colloque annuel;

Il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé de Monsieur Simon Daoust
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre à notre directrice générale de participer au Colloque annuel et de payer les frais d'inscription qui s'élèvent à 240 \$.

Réparation de la pompe hydraulique pour le « chipper » de la biomasse

Le morceau original coûte 2 400 \$ et le morceau d'un « jobber » est de 1700 \$. Lorraine doit vérifier auprès d'Alain si ce morceau est un besoin urgent ou si le tout peut attendre au prochain budget.

143-08-2019

Demande des pompiers de Rémigny

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de Pennsylvanie apportent annuellement de l'équipement usagé pour en faire don à la brigade de pompiers de Rémigny;

CONSIDÉRANT QUE ces pompiers ont fait don, cette année, d'équipement valant plus de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces pompiers viennent annuellement louer des chalets à la pourvoirie Cabines Dulong et contribuent à l'économie de notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust
Appuyé de Madame Carole Laforge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De payer la facture d'hébergement de Cabines Dulong au montant de 2 235.31 \$ en guise de remerciement.

144-08-2019

Bordures de chemin faits par André Bruneau

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des bordures de chemin doit être fait sur une base régulière;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Bruneau a accepté de faire les travaux;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong
Appuyé par Madame Carole Coderre
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De payer Monsieur André Bruneau au tarif de 17,00 \$ / heure

145-08-2019

Problème de bacs pour nouveau résident

CONSIDÉRANT QUE le nouveau résident, au moment de la prise de possession de sa nouvelle maison, n'avait pas de bacs;

CONSIDÉRANT QUE Lorraine va premièrement vérifier auprès d'Alain pour voir si la municipalité en a quelques-uns en sa possession pour remettre aux nouveaux résidents.

Il est proposé par Madame Carole Laforge
Appuyé par Madame Sylvie Dulong
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat des 3 bacs, dans l'éventualité qu'il n'en reste plus dans l'entrepôt, et de facturer ceux-ci au nouveau résident.

146-08-2019

Groupe CCL : Achat de relieur et feuilles pour classer les procès-verbaux

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de conserver les procès-verbaux bien classés dans un relieur et que ce dernier est rempli à sa pleine capacité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus en sa possession de feuilles conçues spécialement pour l'impression des procès-verbaux;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust
Appuyé par Madame Carole Laforge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'achat d'un relieur au coût de 198.00 \$, de (100) feuilles légales avec marge au coût de 213.00 \$ plus, (10) feuilles d'index de livre de délibération au coût de 29.00 \$.

Départ d'une locataire

Madame Jeanne d'Arc Fleury a avisé qu'elle laisse son loyer à la fin du mois d'août. Elle paiera son arriéré avant de quitter.

Note : Au budget, il faudrait prévoir refaire les planchers

147-08-2019

Rencontre avec le MAMH

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont en faveur d'une rencontre avec le MAMH pour revoir les obligations et les devoirs des élu(e)s;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Carole Laforge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prévoir une rencontre avec le MAMH plus tard dans l'année.

Vacances de Lorraine McLean

Lorraine prendra 4 jours de congé soit du 13 au 17 août 2019 inclusivement.

Rencontre avec la Fabrique – samedi le 7 septembre à 10h

Rencontre remise au lundi 11 novembre à 19h au bureau municipal
Prévoir inviter Alain Filteau

Cimetière de véhicules et propreté de terrains

Un texte apparaîtra dans le prochain journal local

148-08-2019

Concours pour slogan de la municipalité

Considérant que la municipalité de Rémigny mettra sur pied un concours dans le but de trouver un slogan qui apparaîtra sur certains items promotionnels de la municipalité;

Considérant que ce concours sera affiché dans notre prochain journal local;

Considérant que la municipalité désire remettre un prix au gagnant pour encourager la participation des gens de Rémigny;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong
Appuyé par Madame Carole Laforge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De remettre au gagnant, un bon d'achat au montant de 300 \$, pouvant être utilisé dans un commerce local.

149-08-2019

Concours de photos de la municipalité

Considérant que la municipalité de Rémigny organisera un concours dans le but de trouver les plus belles photos de Rémigny qui serviront à la confection d'un vidéo promotionnel;

Considérant que ce concours sera affiché dans notre prochain journal local;

Considérant que la municipalité désire remettre un prix au gagnant pour encourager la participation des gens de Rémigny;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Carole Coderre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De remettre au gagnant, un bon d'achat au montant de 300 \$, pouvant être utilisé dans un commerce local.

Dépliant promotionnel

Madame Sylvie Dulong vérifiera le prix pour la prochaine réunion.

150-08-2019

Articles promotionnels de Rémigny

Considérant que la municipalité de Rémigny se fait souvent demander des articles promotionnels à l'effigie de cette dernière;

Considérant que la municipalité de Rémigny s'engage à vendre ses articles par l'entremise du Magasin Général de Rémigny;

Considérant que les membres du conseil municipal de Rémigny désirent tenter l'expérience de la vente;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Sylvie Dulong
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'investir un montant de 1 000 \$ en articles promotionnels soit casquettes, t-shirts et manteaux. Il serait bien de voir à mettre le tout en place pour la saison de la chasse.

Rapports des élus

Carole Coderre

Rien

Cathy Bruneau

Elle a commencé à faire la lecture du dossier « motoneiges » que Lorraine lui a transmis.

Sylvie Dulong

Elle a fait du bénévolat au Rodéo du Camion.

Carole Laforge

Les photos ont été prises des endroits dont un ménage s'impose.

Simon Daoust

Rien

Varia

Retour des Assurances

Nous avons reçu un chèque au montant de 11 900 \$ dans le cadre de notre réclamation de dégât d'eau à la toiture de l'école.

Sentier de raquettes et skis de fond

Il y aura un texte dans le prochain journal local, sous forme d'un appel à tous, pour l'entretien du sentier.

151-08-2019

Sacs de poubelles, papier essuie-tout et papier toilette appartenant à la Commission scolaire

Considérant que la Commission scolaire a fermé l'école primaire de Rémigny;

Considérant qu'il reste encore plusieurs sacs de poubelles, paquets de papier essuie-tout, et papier de toilette dans l'école;

Considérant que la municipalité doit s'en acheter pour subvenir à ses besoins;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong
Appuyé par Monsieur Simon Daoust
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'offrir à la Commission scolaire, un montant de 300 \$, pour garder les items restants soit le papier toilette, le papier essuie-tout et les sacs de poubelles de grandeurs diverses.

152-08-2019

PG Solutions – Offre de services

Considérant que Lorraine McLean a besoin d'aide au niveau de l'impartition dans les conciliations bancaires et nécessite de la formation additionnelle;

Considérant que PG Solutions offre cet aide au montant de 1 694 \$;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong
Appuyé par Madame Carole Coderre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services de PG au montant de 1 694 \$ pour remettre notre comptabilité à jour.

PG Solutions – Formations mensuelles

Durant le mois de septembre il y a des formations offertes pour la préparation du budget et pour le dépôt de rôle. Lorraine aimerait bien pouvoir les suivre. Ces formations sont gratuites.

Batterie pour le système d'arrosage pour les fleurs

Avant de procéder à l'achat d'une nouvelle batterie, Cathy Bruneau mentionne que Jocelyne pourrait vérifier auprès de Gérald Bruneau pour lui trouver une batterie de quadriporteur qui ont une longue durée de vie.

Aventures Obikoba – demande

Ils nous demandent d'emprunter le tracteur ou le loader de la municipalité pour déplacer une grosse roche qui servira de séparation officielle entre deux terrains. Alain s'occupera de le faire avec le loader.

Réparation de trous dans les chemins

Carole Coderre mentionne qu'il y a (3) trous sur la rue du Quai qui ont besoin d'être rempli et compacté. Carole Laforge mentionne qu'elle a vu un gros trou sur le chemin de la Baie du Tigre qui nécessite également d'être rempli.

153-08-2019

Déménagement du « Bull edger »

Simon Daoust mentionne que suite au déplacement du gazebo fait et donné par les mennonites, il était entendu que la municipalité donnait en échange un « bull edger ». Personne n'est venu le chercher à ce jour.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust
Appuyé par Madame Sylvie Dulong
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De contacter Monsieur Norman Kock afin que ce dernier vienne chercher l'item en question et le transporte chez les mennonites. La municipalité de Rémigny s'engage à payer les frais de transports reliés à ce déménagement. Le coût serait d'environ 800 \$. Monsieur Simon Daoust est mandaté pour s'occuper du dossier.

Défibrillateur pour l'entrée du nouveau bureau municipal

Lorraine demandera à l'agente de développement de faire des recherches pour une subvention qui paierait totalement ou partiellement les coûts relatifs à l'achat d'un défibrillateur.

Bacs au parc

Il serait bon d'identifier les bacs qui sont situés au parc afin de faciliter la tâche aux visiteurs de mettre leurs déchets, etc. dans les bons bacs. Lorraine demandera à l'agente de développement de vérifier auprès de la MRC pour s'en procurer.

154-08-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 22H20.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-
trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 10-09-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 10 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

155-09-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

156-09-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

157-09-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois d'août 2019 au montant de quatre-vingt-cinq mille sept cent trois dollars et soixante-six cents (85 703.66\$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de onze mille six cent vingt-et-un dollars et trente cents (11 621.30 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 août 2019.

Correspondance

- **Construction Gilles Caya** : Offre de services pour la fourniture et la livraison de réserve de sable abrasif pour la saison hivernale ainsi que la fourniture et le transport de tous les autres graviers.
- **Agence 9-1-1** : À la suite de la recommandation du Comité de révision, le conseil d'administration de l'Agence 9-1-1 a accepté, tenant compte de nos explications du 28 mars, que notre demande de soutien financier de 4 500 \$ en sécurité civile pour le Volet 1 (par ailleurs conforme) soit traitée, malgré le défaut de respecter le délai de rigueur.
- **CUPW-STTP** : Nous demande d'ici les prochaines élections fédérales, de questionner les différents partis politiques et leurs candidats sur leurs intentions quant à l'avenir de Postes Canada et à obtenir des engagements clairs et publics de leur part sur les dossiers suivants : la création d'une banque postale afin de pallier la perte de services financiers dans de nombreuses collectivités; la mise en place d'un plan ambitieux pour la lutte aux changements climatiques à Postes Canada; le maintien de la livraison du courrier à domicile; le maintien d'un service postal public et universel; le maintien des bureaux de poste situés en région rurale.
- **L'Association pulmonaire du Québec** : Sensibilisation aux campagnes environnementales initiées par l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux : Campagne contre le radon et Campagne d'arrachage d'herbe à poux. Cette dernière nous offre la possibilité d'acheter différents outils de sensibilisation.

158-09-2019

L'Association pulmonaire du Québec

Considérant qu'il est important de sensibiliser la population à la Campagne contre le radon;

Considérant qu'il est également important de sensibiliser la population à la Campagne d'arrachage d'herbe à poux;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

De commander une affiche de chaque au coût de 5 \$ chacune plus des dépliants sur chacun au coût de 0.25 \$ l'unité en quantité égale jusqu'à concurrence de 10,00 \$. Le tout pour un grand total de 20 \$.

- **AFAT** : Demande de renouvellement d'adhésion pour l'année 2020.

159-09-2019

AFAT

Considérant l'importance à demeurer parmi les gens qui supportent le développement d'une culture forestière chez nous, en plus de profiter des divers avantages pour les membres;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler notre cotisation annuelle au coût de 50 \$.

- **CALACS - TÉMISCAMINGUE** : Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel fait appel à notre générosité dans le cadre de sa campagne de financement.

Il est décidé de conserver l'information dans le but d'organiser dans le futur, une formation ici-même à Rémigny. Madame Cathy Bruneau s'occupera de prendre plus d'informations.

160-09-2019

Problème d'eau potable

Considérant que le puits de l'édifice municipal a des problèmes récurrents d'eau potable, et ce, depuis plusieurs années;

Considérant que la municipalité de Rémigny est responsable de fournir l'eau potable aux locataires, au point de services du Centre de Santé, lors des locations de salle, ainsi qu'aux employés municipaux;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la directrice-générale, M^{me} Lorraine McLean, à approcher un puisatier pour faire creuser et sceller un nouveau puits. Lorraine verra à le faire retarder le plus tard possible cet automne en raison de la subvention de la TECQ.

161-09-2019

Dérogations mineures pour la construction d'un garage, situé au 811, rue Principale, matricule 2691 93 2754, Superficie totale du terrain : 1.337.80 mètres carrés (14 400 pieds carrés) – Zone R/Ca4

Attendu que le comité d'urbanisme s'est réuni le 5 septembre dernier pour étudier le dossier de demande de dérogation mineure dans le cas de Sébastien Lefebvre;

Attendu que le comité d'urbanisme propose au conseil municipal de Rémigny d'accepter les deux dérogations mineures suggérées;

Attendu que le propriétaire veut construire un garage de grandeur 30' x 30' et que la hauteur totale du bâtiment projeté est estimée à +/-20 pieds (selon ses calculs 19'6 pieds);

Attendu que le propriétaire veut construire (2) appentis soit un de chaque côté (une au nord et une au sud) et que les appentis auront une dimension de 10' x 22';

Attendu que deux dérogations mineures sont nécessaires pour la construction du garage ci-haut mentionné;

Attendu qu'une première dérogation est demandée en ce qui concerne la superficie des bâtiments complémentaires;

Attendu que dans toutes les zones, la couverture maximum des bâtiments complémentaires est de 10 % de la superficie totale du terrain;

Attendu que 10 % de la superficie du terrain représente 138.8 mètres carrés (1 400 pieds carrés);

Attendu qu'il est impossible pour l'acheteur d'acheter un terrain voisin dans le but d'avoir une superficie plus grande;

Attendu qu'un garage d'une superficie de 20' x 38', et une remise de 10' x 10' sont déjà existants pour un total de 860 pieds carrés;

Attendu que le propriétaire s'engage à retirer le bâtiment de 100 pieds carrés après la construction du nouveau bâtiment;

Attendu que la nouvelle construction aura une superficie de 1 100 pieds carrés et que les appentis qui serviront à entreposer le bois, auront au moins un côté ouvert, et que les abris non fermés ne sont pas régis par le règlement des bâtiments complémentaires;

Attendu que pour le calcul, il faut tenir compte du garage 30' x 30', et de la remise fermée 10' x 20' soit $900 + 200 = 1\ 100$ pieds carrés

Attendu que lorsque les travaux seront terminés, la superficie totale des bâtiments complémentaires sera de 1 960 pieds carrés;

Attendu qu'une première dérogation est demandée pour l'excédent de 560 pieds carrés;

Attendu qu'une deuxième dérogation est demandée en ce qui concerne la hauteur du bâtiment;

Attendu que dans les zones R, R/Ca, R/Cb et Mm, la hauteur des bâtiments complémentaires ne doit pas être supérieure au bâtiment principal;

Attendu que la hauteur du bâtiment projeté sera de 19 pieds et 6 pouces;

Attendu que la hauteur actuelle de la maison est de 18 pieds;

Attendu que le propriétaire mentionne dans sa demande qu'il a comme projet de lever sa maison afin d'y faire un sous-sol. À ce moment la maison serait plus haute que le bâtiment à construire;

Attendu qu'une dérogation est demandée pour excéder la hauteur réglementaire de +/- 2 pieds.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong,

Appuyé de Madame Carole Laforge,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise une première dérogation mineure au propriétaire du 811 rue Principale pour l'excédent de 560 pieds;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise une deuxième dérogation mineure au propriétaire du 811 rue Principale pour l'excédent de la hauteur réglementaire de +/- 2 pieds.

162-09-2019

Demande de dérogation mineure pour nouveau lotissement, terrain situé au 1035, chemin des Pionniers, Matricule #3095 27 5961, zone agricole

Considérant que le comité d'urbanisme s'est réuni le 5 septembre dernier pour étudier le dossier de demande de dérogation mineure dans le cas de la Ferme LC Cousineau;

Considérant que le but du nouveau lotissement est de séparer la maison de la terre agricole;

Considérant qu'il y a présence de bâtiment accessoire, une nouvelle ligne de lot sera située entre un garage et une remise. Cette dernière fera partie du nouveau lot;

Considérant qu'il n'y a pas assez de distance entre les 2 bâtiments afin de respecter la distance de 2 mètres requis au règlement de zonage (Réf. : 5.19.2 Marges Latérales et arrières), une dérogation devra être autorisée;

Considérant qu'après vérification auprès de Daniel Dufault de la MRCT, dans le processus de dérogation, il doit y avoir objection justifiée pour refuser une dérogation mineure. Compte-tenu que les 2 nouveaux lots qui seront créés, appartiendront au même propriétaire, il n'y aura pas d'objection justifiée;

Considérant qu'en regard à la position du garage existant, la marge de recul latérale est de 2,22 à 2,21 mètres. La marge de recul latérale de l'abri est de 1,09 mètre à 1,10 mètres. Suivant la marge de recul latérale minimale du règlement de zonage; les bâtiments accessoires devraient être de 2,00 mètres.

Considérant que le comité d'urbanisme propose au conseil municipal de Rémigny de mettre en attente ce dossier jusqu'à ce que la municipalité puisse faire des vérifications auprès de l'UPA afin de connaître leur processus et leurs démarches quant à la séparation d'une maison avec la terre agricole. La séparation de la maison d'une terre agricole rend difficile l'achat pour un acheteur désirant s'y installer dans le but de poursuivre l'agriculture;

Considérant après vérification avec la MRCT, que les bâtiments ont été érigés avant 1980 et que le propriétaire respecte le maximum de superficie sans qu'il n'y ait de consultation auprès des instances agricoles;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et accepté unanimement par les conseillers présents

D'accepter la dérogation mineure en ce qui concerne la marge de recul latérale de l'abri étant donné que cela ne nuit à personne et que la municipalité n'a aucun droit sur la vente de ces terrains.

163-09-2019

Dossier chemin Lajeunesse

Considérant que présentement, sur le chemin Lajeunesse, il y a (6) lots enregistrés au cadastre qui sont conformes selon nos règlements municipaux quant aux dimensions et superficies;

Considérant qu'il y a (3) lots, aussi enregistrés qui n'ont pas les dimensions, par contre, ces lots ont été érigés avant le 4 mai 1984 tel que défini dans notre règlement de zonage au chapitre 6, intitulé «CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS »;

Considérant qu'il n'y a aucun plan définissant un chemin d'accès, malgré qu'il y a un chemin d'accès présent qui permet la circulation;

Considérant qu'il y a une ligne de transport d'électricité déjà présente et que des permis d'installation septique ont déjà été émis, et que l'émission de tel permis exige qu'il y ait un accès par chemin afin de vidanger les réservoirs septiques;

Considérant que le lot portant le numéro de cadastre 6,255,902, propriété de Monsieur Jean Beulac est configuré de façon à avoir des problèmes éventuels advenant que le chemin soit verbalisé un jour, car le règlement de lotissement exige que la façade de ce lot ait au minimum de 50 mètres; la façade est déterminée par la présence d'un chemin ou d'un plan d'eau (lac, rivière) s'il n'y a pas d'accès par chemin;

Considérant que peut-être un jour, certains particuliers voudront y acheter un terrain dans le but d'en faire leur résidence permanente;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que lors d'une prochaine demande de lotissement, le promoteur devra fournir un plan pour un chemin d'accès. Ce chemin peut demeurer privé, ou éventuellement être verbalisé. Ce plan doit indiquer où le chemin serait construit dans l'éventualité où il serait verbalisé. La municipalité peut exiger dans ce cas que 50 mètres soient attenants à un éventuel chemin pour service municipal (exemple le déneigement).

Par la même occasion, la municipalité pourrait exiger qu'un accès soit prévu pour accéder au plan d'eau (comme il a été exigé dans d'autres projets de développement (Voir article 4 du règlement de lotissement).

Tous plans de lotissement qui inclut une emprise de chemin seraient soumis au conseil municipal pour acceptation.

164-09-2019

Dossier problématique avec le Chemin Laforge

Attendu qu'il existe un réel problème de numérotation civique dans le cas de la résidence de Samantha Dufresne et de John Vallée, question de sécurité pour tous les services d'urgence;

Attendu que leur adresse civique est présentement le 1431 chemin de l'Église où on y retrouve seulement une maison abandonnée;

Attendu que leur résidence est située tout près du Chemin Laforge, leur adresse civique devrait être composée d'un numéro sur le Chemin Laforge;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé de Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De demander aux propriétaires de faire les changements nécessaires pour que l'adresse de leurs demeures soient identifiées sur le Chemin Laforge.

165-09-2019

Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteqlsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96MS intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rémigny comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon mais toutefois, sans soutien financier.

166-09-2019

Toiture d'école et réparation suite au dégât d'eau du printemps dernier

Attendu que la municipalité de Rémigny a déjà reçu un montant de la compagnie d'assurance suite à une réclamation faite concernant le dégât d'eau du printemps dernier;

Attendu que la municipalité de Rémigny prévoyait refaire la toiture de la partie école, projet qui sera soumis dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Attendu que la municipalité ne recevra pas cette subvention avant l'hiver donc ce qui veut dire que nous devons remettre la réfection du toit au printemps prochain;

Attendu qu'il est nécessaire de réparer la toiture avant l'hiver afin de ne pas revivre à nouveau les mêmes problèmes d'eau que ceux vécus le printemps dernier;

Attendu que le contracteur Benjamin Leclerc a déjà soumissionné sur la réfection de la toiture au coût de 60 706.80 \$;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et accepté unanimement par les conseillers présents

D'approcher Benjamin Leclerc pour lui demander de venir faire une réparation avant l'hiver afin d'éviter des problèmes au printemps et de lui donner le contrat de la réfection de la toiture d'école au printemps prochain au montant de 60 706.80 \$.

167-09-2019

Entretien extérieur des édifices municipaux

Considérant que les édifices municipaux nécessitent un grand besoin d'entretien extérieur;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire nettoyer l'extérieur des bâtiments municipaux à l'aide de la laveuse à pression (entrées de l'édifice municipal et tout l'extérieur de l'ancienne Caisse Populaire) et d'engager Anthony Bruneau, Francis Bruneau ou Dylan Savignac pour le faire au coût de 15.75 \$ / heure.

Chemin du Camping – Entretien d'hiver

Lorraine doit vérifier le prix et la durée du contrat (1) an ou (3) ans pour le Chemin du Camping Rémigny auprès de Camionnage en Vrac.

168-09-2019

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Dossier no 00028039-1 – 85105 (08) – 2019-07-18-39

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que les membres du conseil municipal approuvent les dépenses pour les travaux exécutés soit de profilage de fossés et d'installation de nouveaux ponceaux sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

169-09-2019

Entretien intérieur des édifices municipaux

Attendu que les édifices municipaux nécessitent un entretien hebdomadaire régulier;

Attendu que la municipalité est à la recherche d'une personne responsable pour le faire depuis déjà quelque temps;

Attendu qu'il est important d'afficher le poste afin d'obtenir des candidatures;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité

D'afficher le poste le plus rapidement possible; de bien spécifier les tâches à faire et de le donner à contrat.

170-09-2019

Articles promotionnels de la municipalité de Rémigny

Attendu qu'il est important que les élus et le personnel soient les premiers à promouvoir le logo de la municipalité;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé de Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat d'un manteau pour chaque membre du conseil et chaque employé permanent et de payer le tout avec la carte visa municipale attitrée au nom de Lorraine McLean.

À noter que pour ce qui est de vendre des articles promotionnels de la municipalité de Rémigny à la population, le projet est remis à plus tard. Le tout se fera sur commande seulement afin de ne pas avoir d'inventaire à gérer.

171-09-2019

Modification du montant du chèque fait à Jean-Pierre Chagnon

Attendu qu'il y a eu une erreur commise sur la facture entrée dans PG, au nom de Jean-Pierre Chagnon, et que cette dernière se retrouve sur la liste de paiement suggérée;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'annuler la facture et le chèque avec le montant fautif soit de 430 \$ et d'entrer la nouvelle facture corrigée et de faire un chèque au montant de 130 \$.

Rapports des élus

Carole Coderre

Elle demande que la gratte soit passée dans l'entrée du bureau municipal.

Cathy Bruneau

Elle devrait être en mesure de nous proposer quelque chose au niveau du dossier « motoneiges » lors de notre prochaine rencontre.

Sylvie Dulong

Rien.

Carole Laforge

Rien.

Simon Daoust

Il continue d'essayer de rejoindre Norman Kock concernant le transport du bull edger.

Jean-Pierre

Rien.

Rapport de la MRCT

Madame Isabelle Coderre nous donne un compte-rendu de la rencontre à la MRC.

- Maintenant il y aura (2) rencontres par mois au lieu d'une soit une rencontre de travail et une table des maires.
- TECQ – 20 % de notre montant octroyé peut servir à autre chose qui n'apparaît pas dans les critères.
- Cellulaire – Devrait être fonctionnel vers la fin de 2020
- Enfouissement des déchets coûte à la MRC, un montant de 1 979 102 \$ pour une période de (3) ans

- FDT – Possibilité d’aller chercher une subvention à ce niveau – encore beaucoup d’argent de disponible
- Large bande sera changée prochainement

Varia

- Monsieur Jean-Pierre Chagnon nous remet sa lettre de démission en tant que conseiller au poste #2

172-09-2019

Écocentre

Considérant qu’il manque de gravier pour faire l’installation permanente de la rampe à l’écocentre;

Considérant qu’Alain Filteau, notre inspecteur municipal, estime à environ 2 000 \$ le coût du gravier nécessaire à l’installation de la rampe;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé de Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’autoriser Alain Filteau à faire l’achat de gravier nécessaire pour terminer l’installation de la rampe.

- Rappel à Madame Cathy Bruneau de ne pas oublier de faire l’achat d’une petite chaufferette pour l’appartement à Patrick Bruneau.
- Madame Sylvie Dulong nous fait part du coût pour l’impression du dépliant de Rémigny : 95 \$ pour 250 copies et 165 \$ pour 500 copies – Dossier en attente du nouveau slogan
- FQM – cours pour les élus au coût de 176 \$ par personne C’est refusé! Nous irons plutôt avec la rencontre gratuite du MAMH.

Demande pour le dossier « Quais »

Madame Denise Plourde a demandé une rencontre de travail pour travailler sur le dossier des « Quais » car elle a besoin de permis pour avancer. La rencontre est prévue jeudi le 3 octobre à 19h au bureau municipal. La présence d’Alain Filteau est essentielle.

173-09-2019

Levée de l’assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l’assemblée soit levée. Il est 21H20.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 08-10-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 08 OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

174-10-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

175-10-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

176-10-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust
Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de septembre 2019 au montant de vingt-trois mille cent soixante et onze dollars et quarante-cinq cents (23 171.45 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille trois cent quarante-cinq dollars et soixante-quinze cents (9 345.75 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

Correspondance

- **MRC de Témiscamingue** : Pour notre information, Lyne Gironne nous a fait parvenir le taux de participation de chaque formation dans le dossier sécurité civile. Nous étions 35 participants à Guérin dont toute notre équipe. Bravo!
- **Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation** : Nous avons reçu un courriel concernant la soustraction de municipalités à la ZIS dont aucune, pour la MRC de Témiscamingue. Le bureau régional a mentionné que ça irait dans la prochaine vague, le traitement des dossiers étant long, faute de personnel.
- **MRC de Témiscamingue** : Dans sa Politique « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » 2019, la MRC de Témiscamingue s'est dotée d'un volet Promotion des activités du milieu (volet 4). C'est dans ce contexte que la MRCT propose aujourd'hui le déploiement de ce volet à destination des municipalités du Témiscamingue. C'est à l'intérieur de ce soutien que l'on retrouve le fond FDT qui pourrait être un excellent moyen de financement pour le projet des Quais.
- **Céline Lefebvre** : Réception d'un courriel de sa part, félicitant toute l'équipe pour la magnifique présentation du petit journal et son contenu. Félicitations pour le beau travail! Bravo!

177-10-2019

Projet et Gala Reconnaissance RDQ – Sollicitation pour appui financier

Considérant qu'il est important de souligner les bons comportements des élèves durant les deux premières étapes;

Considérant que le gala met l'accent sur l'attitude et l'excellence des élèves durant l'année;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

De remettre à l'école Rivière-des-Quinze, un chèque au montant de 100 \$.

178-10-2019

Fondation Philippe Chabot – Campagne de financement

Considérant l'importance d'aider davantage les personnes âgées vivant en centre d'hébergement par l'achat d'équipements spécialisés;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De remettre un don au montant de 25 \$.

179-10-2019

Achat de terrain (rond-point sur le chemin Laforge)

Considérant qu'il est essentiel d'avoir un rond-point sur le chemin Laforge permettant aux véhicules tels que l'autobus, la grappe, le camion de déneigement, etc. de pouvoir virer adéquatement et sécuritairement pour reprendre la route de retour;

Considérant que le propriétaire du terrain, soit Monsieur Roch Barrette, est d'accord à vendre à la municipalité de Rémigny, une partie de son terrain de grandeur 100' x 100' approximativement (voir plan fourni), pouvant servir de rondpoint pour les besoins mentionnés ci-haut;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la directrice-générale, M^{me} Lorraine McLean et la mairesse, Mme Isabelle Coderre, à signer les documents pertinents à l'achat de ce terrain pour un montant de 2 500 \$.

180-10-2019

Élection partielle suite à la démission d'un conseiller

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil du 10 septembre dernier, Monsieur Jean-Pierre Chagnon, a remis sa démission en tant que conseiller au poste #2;

Attendu que la municipalité de Rémigny doit tenir une élection partielle dans le but de remplacer le poste vacant;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé de Madame Cathy Bruneau,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise Madame Lorraine McLean, directrice-générale, secrétaire-trésorière, à tenir des élections partielles le dimanche 15 décembre 2019.

181-10-2019

Vente de terrain suite à une demande d'un citoyen soit Monsieur David Frenette – une partie du matricule 2797 52 3696

Considérant que, suite aux démarches entreprises par la municipalité pour vérifier l'intérêt des voisins du terrain concerné, il y a eu (3) nouvelles personnes qui ont manifesté de l'intérêt à faire l'acquisition d'une partie du terrain soit la partie adjacente au leur;

Considérant que le prix de vente a été déterminé à 0.05 \$ du mètre carré;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et accepté unanimement par les conseillers présents

De vendre aux personnes intéressées, le terrain concerné après en avoir fait le morcèlement par un arpenteur.

182-10-2019

Commande de formulaires pour taxation 2020

Considérant que nous devons prévoir l'achat de fournitures tels que formulaires et enveloppes pour la taxation 2020;

Considérant que le prix des items est le même que l'an dernier pour les mêmes quantités;

Considérant qu'il faut prévoir faire l'achat de 1000 formulaires de compte de taxes au coût de 110 \$ /mille; 1000 enveloppes pour comptes de taxes au coût de 125 \$ /mille; 1000 reçus officiels bilingues au coût de 75 \$ /mille; et de 1000 rappels de taxes – factures – droit de mutation au coût de 80 \$ /mille pour un grand total de 390 \$ + taxes;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'achat de fournitures pour la taxation 2020 au coût de 390 \$ + taxes;

183-10-2019

Poste journalier

Attendu qu'une personne a démontré de l'intérêt pour le poste de journalier;

Attendu qu'il n'y a pas de travail présentement pour un journalier;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé de Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De contacter en janvier, la personne intéressée au poste de journalier afin de voir si elle est toujours intéressée au poste sinon nous afficherons à nouveau le poste en janvier 2020.

184-10-2019

Poste d'entretien ménager pour les édifices municipaux

CONSIDÉRANT QU'une personne est intéressée au poste;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de faire l'entretien ménager des édifices municipaux sur une base régulière;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'essai de cette personne pour une période d'un mois au taux horaire de 15,00 \$ / heure. Stéphanie Perreault devra se présenter au bureau pendant la journée pour venir chercher les clés et faire le ménage. Après sa période de probation, nous évaluerons le travail fait.

185-10-2019

Emprunt temporaire avec Desjardins

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De demander une ouverture d'un emprunt temporaire de 103 953 \$ chez Caisse Desjardins du Témiscamingue, en attente de la subvention du programme TECQ, et que la directrice générale et la mairesse soient autorisées à signer les documents relatifs à cette transaction.

186-10-2019

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 3

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny présente une demande d'aide financière à l'Agence 9-1-1 du Québec au montant de XXX \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins XXX \$; pour un projet qui totalise un investissement global de XXX \$ en sécurité civile;

AUTORISE Madame Lorraine McLean, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts, et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

NOTE :

Nous avons reçu un courriel en date du 25 octobre nous informant de la fin du projet 3 étant donné que les fonds réservés au Volet 3 du programme de soutien financier en sécurité civile de l'Agence sont épuisés et mentionnant également qu'il est inutile de leur expédier de nouveaux dossiers.

187-10-2019

Avis de motion pour projet de règlement de véhicules hors route

Avis de motion donné par Madame Carole Coderre, conseillère, qui sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 86-2019 pour la réglementation au niveau de la circulation des véhicules hors route.

188-10-2019

Date pour l'Halloween à Rémigny

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

Que les enfants passent dans les rues de Rémigny pour ramasser des bonbons, vendredi le 1^{er} novembre à compter de 18h30.

189-10-2019

Toiture d'école et réparation suite au dégât d'eau du printemps dernier

Attendu que la municipalité de Rémigny a déjà reçu un montant de la compagnie d'assurance suite à une réclamation faite concernant le dégât d'eau du printemps dernier;

Attendu que la municipalité de Rémigny prévoyait refaire la toiture de la partie école, projet qui sera soumis dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Attendu que la municipalité ne recevra pas cette subvention avant l'hiver donc ce qui veut dire que nous devons remettre la réfection du toit au printemps prochain;

Attendu que le contracteur Benjamin Leclerc a soumissionné sur la réfection de la toiture au coût de 60 706.80 \$;

Attendu que le contracteur Sylvain McLean a soumissionné sur la réfection de la toiture au coût de 41 396.74 \$ (taxes incl.);

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et accepté unanimement par les conseillers présents

D' la résolution no. 166-09-2019;

De prendre le contracteur Sylvain McLean pour refaire la toiture du côté de l'école en tôle noire, d'installer des ventilateurs Maximum et de refaire la toiture en tôle noire pour le toit entre l'école et la partie municipale, d'installer un ventilateur Maximum et d'isoler le grenier à grandeur pour un montant de 41 396,74 \$ (taxes incluses). Ce projet fera partie de la programmation de la nouvelle TECQ soit celle de 2019-2023.

190-10-2019

Deveau avocats – Nouvelle offre de services juridiques pour 2020

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU AVOCATS DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Rémigny a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 4 octobre 2019 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : La mairesse, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- Coût forfaitaire : 700 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 190 \$ de l'heure;

191-10-2019

Club Le Moulin d'Or – Facture pour le plancher du Pavillon

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De rembourser la moitié du total des matériaux achetés pour construire le plancher du pavillon, situé sur la rue du Parc, soit 3 528,05 \$ divisé par 2 pour un montant de 1 764,02 \$

192-10-2019

Lettrage Frans Gauthier – Enseigne pour nouveau local

Considérant que l'enseigne est faite depuis un moment et que cette dernière a été installée dans la cour du nouveau local;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De payer la facture en entier de Lettrage Frans Gauthier au montant de 1 288,64 \$

193-10-2019

Construction McLean et Fils – Facture fenêtres TECQ 2014-2018

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

De payer la facture de McLean et Fils pour l'achat et l'installation des fenêtres pour l'édifice municipal au montant de 60 472,02 \$. Cette facture fait partie des dépenses accordées dans le cadre de la subvention de la TECQ 2014-2018.

RISIT – Demande d'appui pour l'acquisition d'un compresseur d'air respirable neuf, de bonne capacité et muni d'équipements garantissant une qualité d'air conforme aux normes en santé et sécurité et qui est apte à remplir l'ensemble des bonbonnes de tous les services de notre région. Le coût annuel d'entretien s'élève à 4 000 \$. Une réponse avant le 24 septembre prochain est demandée donc il est trop tard.

194-10-2018

Dossier piscine

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale de Ville-Marie est fermée depuis le 30 juin 2019 en raison de la désuétude des équipements et du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie a demandé au conseil de la MRC de Témiscamingue de se prononcer sur l'avenir d'une piscine au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont été consultées quant aux besoins de leurs populations respectives en ce qui concerne une infrastructure aquatique au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Rémigny ne sont pas de grands utilisateurs de la piscine de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Rémigny se sont déjà prononcés le 12 novembre 2018 et qu'ils ont signifié qu'ils n'avaient pas l'intention de participer financièrement à une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la consultation citoyenne tenue en juin 2019, les citoyens de Rémigny ont manifesté leur désintérêt en ce qui concerne une piscine à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Témiscamingue obtenait le mandat d'animer les discussions entourant le projet d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue et qu'il demandait aux municipalités de se prononcer sur les scénarios proposés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Laforge, appuyé par Madame Carole Coderre et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Rémigny soit en accord avec l'implantation d'une infrastructure aquatique régionale au Témiscamingue mais qu'elle est dans l'incapacité de payer étant donné qu'elle a perdu un revenu annuel de 40 000 \$ avec la location de locaux en raison de la fermeture de la Caisse Populaire et de celle de l'école primaire Ste-Bernadette;

QU'ELLE fasse part au conseil de la MRC de Témiscamingue qu'elle n'a pas l'intention de participer au financement d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue et qu'elle ne voit pas la pertinence de se prononcer sur les scénarios proposés;

QU'EN raison du faible achalandage par les citoyens du secteur Nord, elle croit au concept utilisateur-payeur, et qu'elle est prête à assumer le fait que les frais d'utilisation de ce service soient majorés en conséquence pour les éventuels utilisateurs provenant des municipalités qui ne feront pas partie du partenariat pour l'infrastructure aquatique Témiscamiennne.

Rapport des élus

Madame Carole Coderre : rien

Madame Cathy Bruneau : beaucoup de temps mis sur le projet de règlement pour les véhicules hors route

Madame Sylvie Dulong mentionne qu'il y a eu un souper pour les pompiers la fin de semaine dernière et qu'elle en a profité pour remettre aux pompiers sortants une plaque souvenir en guise de remerciement pour leurs années d'implication.

Madame Carole Laforge : rien

Monsieur Simon Daoust : Quelques rencontres pour travailler sur le dossier des quais. Le dossier avance bien.

Rappel de la date de la rencontre avec la Fabrique

11 novembre à 19h au bureau municipal

195-10-2019

Achat de toiles pour les fenêtres de l'édifice municipal

Il en coûterait environ 2 237 \$ pour les 17 toiles pour les fenêtres de la partie municipale et environ 2 573 \$ pour les 18 toiles pour les fenêtres pour les loyers. Pour les toiles à couper, il y aurait des frais de 30 \$ chacun.

CONSIDÉRANT l'urgence de mettre des toiles du côté du Centre de Santé pour l'intimité des patients;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre une toile dans la fenêtre du bureau de la directrice générale afin de lui permettre de travailler lors des journées ensoleillées;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prévoir l'achat de toiles pour le Centre de Santé et les fenêtres du bureau à la directrice générale chez Hart.

Chemin du Camping – Entretien d'hiver

Remis à la prochaine séance ordinaire du conseil

Achat de bouteilles d'eau

Selon les normes de la Régie du bâtiment, est-ce que la municipalité est dans l'obligation de fournir de l'eau potable aux usagers?

Voir à faire quelques vérifications à ce niveau

Nouveau puits

Le processus sera long car nous devons premièrement faire affaire avec une firme d'ingénierie qui fera l'étude pour connaître le meilleur endroit pour l'emplacement du puits. Les résultats de cette étude ne seront pas connus avant quelques mois. Nous devons également demander une autorisation du Ministère de l'Environnement; ce qui peut être assez long. Pour résumer le tout, il n'est pas possible de faire creuser le puits avant le printemps prochain.

196-10-2019

Décorations de Noël de rue illuminées

CONSIDÉRANT QUE la ville de Rouyn-Noranda est en processus de faire l'achat de nouvelles décorations de Noël et que cette dernière désire se départir des décorations qu'elle a présentement en sa possession de grandeur 44 à 48 pouces de hauteur par 28 à 32 pouces de largeur ;

CONSIDÉRANT QUE les décorations provenant de la Ville de Rouyn-Noranda datent des années 1980;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rouyn-Noranda demande à la municipalité de Rémigny de lui fournir une proposition pour faire l'achat de 12 décorations;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire une proposition au montant de 200 \$ pour faire l'achat de 12 décorations de Noël usagées. La municipalité de Rémigny devra s'organiser avec le transport pour aller les chercher.

Dossier moulin à Aubes avec Monsieur Gabriel Lajeunesse

Ce dernier a demandé de rencontrer la mairesse.

La rencontre est prévue pour jeudi le 24 octobre à 19h

Premièrement, il faudrait vérifier si une municipalité a le droit de créer une fondation.

197-10-2019

Augmentation de salaire pour la mairesse

Lors de la dernière table des maires, il a été question des salaires des maires et mairesses dans la région du Témiscamingue. Notre mairesse a appris qu'elle était la moins payée de toutes les municipalités du Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QU'elle s'investit beaucoup au niveau de son travail comparativement à d'autres maires et mairesses;

CONSIDÉRANT les années d'expérience en milieu municipal et en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux reconnaissent qu'elle fait un travail exceptionnel en tant que mairesse;

CONSIDÉRANT QUE la FQM suggère un montant de 1000 \$ /mois;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé de Madame Cathy Bruneau

Et résolu majoritairement par les conseillers présents

Madame Carole Coderre s'abstient.

D'augmenter le salaire de la mairesse à 1000 \$ par mois et ce, effectif à compter d'aujourd'hui soit pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2019;

De prévoir, lors de notre prochain budget, un montant compensatoire pour tout le temps investi lors des 2 dernières années;

Le salaire sera ajusté aux prochaines élections selon l'expérience du maire.

198-10-2019

Achat de panneaux de signalisation

CONSIDÉRANT l'importance de bien identifier les changements suite à la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur prochainement en ce qui a trait au règlement pour les véhicules hors route;

CONSIDÉRANT l'importance de bien identifier qu'en période du 15 novembre au 1^{er} avril, il est défendu de stationner dans les rues et sur les routes dans tout le territoire de Rémigny afin de faciliter la tâche à la déneigeuse d'accomplir son travail;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat de (12) poteaux de 12 pieds, (7) panneaux de trajet obligatoire pour motoneige et véhicule tout-terrain, (4) panneaux de stationnement réglementé pendant la période hivernale, et (4) panneaux qui seront installés en dessous de ces derniers indiquant « Territoire de la municipalité de Rémigny ».

199-10-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 21H50.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 12-11-2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 12 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

200-11-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

201-11-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 octobre 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 octobre 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

202-11-2019

Adoption des comptes et salaires

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois d'octobre 2019 au montant de vingt-et-un mille cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-neuf cents (21 557.29 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de huit mille cent quatre-vingt-quinze dollars et trois cents (8 195.03 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois d'octobre 2019 totalisant un montant de trois mille cinq cent soixante et onze dollars et quarante-neuf cents (3 571.49 \$);

Correspondance

- **URBEC concepts** : Offre de services pour la rédaction de règlements d'urbanisme ou de l'analyse de dossiers d'urbanisme.
- **Ville de Rouyn-Noranda** : Notre résolution pour faire l'achat de (12) décorations de rue pour l'occasion de Noël a été remis au service des acquisitions. Nous serons contactés dès qu'une décision sera prise.
- **Programme de soutien financier en sécurité civile de l'Agence 9-1-1** : Les fonds réservés au Volet 3 du programme de soutien financier en sécurité civile de l'Agence sont épuisés.
- **Pneu écocentre** : Tous les pneus ont été ramassé le 21 octobre dernier à l'écocentre actuel. Il y a eu une tentative de faire ramasser les pneus à l'ancien dépotoir mais sans succès car les pneus étaient trop mal placés et ils commençaient à s'enliser dans la boue. Alain verra à les déplacer et les apporter au nouvel écocentre afin que ce soit plus facile d'accès. Les chenilles de motoneige ne sont pas acceptées.
- **Boîtes d'encombrants électroniques** : Tout en venant faire les tests d'eau pour notre municipalité, l'inspecteur de la municipalité de Guérin est venu les ramasser pour les envoyer à Fabre ainsi, nous épargnons de l'argent.
- **Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs du Québec** : L'entente de délégation de gestion no 1978 est maintenant approuvée par le ministère. Par le fait même, une copie de l'entente signée nous a été acheminée.
- **Réseau biblio** : Politique pour les documents perdus et/ou détériorés pour l'année 2020 du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec avec tableau de la valeur de remplacement.
- **Rencontre avec les représentants Hydro-Québec et gestion des barrages** : Les maires et mairesses ainsi que les dg sont invités à participer à la rencontre qui se tiendra le 28 novembre prochain, à 19h, dans les bureaux de la MRC de Témiscamingue. Il est important de confirmer notre présence d'ici le 20 novembre prochain. Madame Sylvie Dulong doit vérifier sa disponibilité.

203-11-2019

Cautionnement Comité de développement -Tirage 2020

Considérant que l'article 9 du code municipal permet de cautionner un organisme en loisir et de lieux publics de sports et de récréation sur son territoire.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny cautionne pour un montant de 13 000\$ le Comité de développement pour le tirage de la Fête de Rémigny, édition 2020.

Le gagnant aura le choix entre :

Un VTT avec équipement, un crédit voyage, ou un prix en argent de 7 000\$.

Le Comité de développement de Rémigny est responsable de la demande du permis pour le tirage à la Régie des Loteries du Québec.

D'autoriser la mairesse, Madame Isabelle Coderre et la directrice générale secrétaire-trésorière, Madame Lorraine McLean à signer tout document concernant cette demande.

204-11-2019

Projet d'inspection des avertisseurs de fumée 2020

Considérant l'importance de sensibiliser les citoyens dans le but de les protéger d'un risque d'incendie;

Considérant l'importance de faire faire une inspection annuelle des avertisseurs de fumée dans chacune des résidences;

Considérant l'avantage pour les pompiers de Rémigny d'entrer dans les résidences de nos citoyens pour se familiariser avec l'aménagement intérieure de chacune dans le but de faciliter leur tâche advenant un cas d'incendie;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De refuser l'offre de la MRC.

205-11-2019

Comité des Loisirs :

Considérant que le comité des Loisirs recherche un local pour entreposer les décorations de la Cabane à sucre et autres items;

Considérant que l'ancien local de Monsieur Mario Trudel au sous-sol de l'ancienne école est disponible;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

D'autoriser le comité des loisirs à utiliser le local au sous-sol de l'ancienne école pour entreposer les décorations de la Cabane à sucre et autres items leur appartenant et ce, jusqu'à ce que la municipalité détermine ce qu'elle fera avec les locaux dans le futur.

206-11-2019

Tableau d'affichage extérieur

Considérant l'importance d'avoir un tableau d'affichage qui sera placé à l'extérieur du nouveau bureau municipal tout près des publi-sacs pour informer la population des activités de la municipalité et des messages importants à communiquer avec nos citoyens;

Considérant que le tableau d'affichage en question est de grandeur 36 pouces de hauteur x 24 pouces de largeur avec un fond de liège et isolé pour l'extérieur;

Considérant que le coût est de 334.00 \$ plus transport et taxes en sus;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la directrice-générale, M^{me} Lorraine McLean à faire l'achat d'un tableau d'affichage de grandeur 36 pouces de hauteur x 24 pouces de largeur avec un fond de liège et isolé à l'extérieur au coût de 334,00 \$ plus transport et taxes en sus.

207-11-2019

Achat de déglaçant pour la toiture de l'édifice municipal

Attendu qu'il est important d'éviter à nouveaux les problèmes vécus le printemps passé lors de la période de dégel soit l'infiltration d'eau sur la toiture de l'école ;

Attendu que la municipalité de Rémigny prévoit refaire la toiture de la partie école au printemps prochain mais doit trouver une solution temporaire d'ici là ;

Attendu que notre inspecteur municipal suggère de faire l'achat de déglaçant spécialement conçu entre autres pour les toitures;

Attendu que le prix d'un sac de 20 kilos est d'environ 35 \$ et que notre inspecteur municipal estime que nous devons prévoir de 2 à 3 sacs par épandage (avant et arrière du bâtiment inclus) soit de 3 à 4 épandages pendant la saison, ce qui représente une douzaine de sac;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau,

Appuyé de Madame Sylvie Dulong,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise Madame Lorraine McLean à faire l'achat de 12 sacs de déglaçant pour un total approximatif de 420 \$.

Dossier Quai, FDT et environnement

La mairesse mentionne qu'il est possible d'aller chercher une subvention intéressante de la part de la FDT pour ce projet. Étant donné l'ampleur du dossier et tout le travail à faire prochainement en ce qui concerne les demandes de baux auprès du Ministère de l'environnement ainsi qu'au niveau de la demande de subvention à la FDT, il est conclu que l'agente de développement devra prêter mains fortes à Madame Denise Plourde dans l'élaboration de ce projet ainsi qu'à la préparation de la demande de subvention. Les deux personnes concernées devront travailler conjointement sur le dossier.

208-11-2019

Chauffage de l'Église

Considérant que la fournaise de l'Église est âgée de plus de 70 ans;

Considérant que la fournaise à bois doit être remplacée car elle est désuète et ne répond plus aux besoins en chauffage pour l'église;

Considérant que la biomasse que nous avons présentement n'est pas assez grosse pour être efficace à chauffer l'édifice municipal en plus de l'Église;

Considérant que l'achat d'une fournaise Biomasse est subventionnable à 50 %, comparativement aux autres sortes de fournaises qui ne le sont pas du tout;

Considérant que la Fabrique est prête à défrayer les coûts relatifs aux modifications faites par le plombier afin que le système biomasse de la municipalité soit fonctionnel pour l'utilisation à l'Église lors de la saison hivernale dont le coût est indéterminé au moment de la séance ordinaire;

Considérant que notre inspecteur municipal, Monsieur Alain Filteau, a déjà les connaissances nécessaires et les contacts pour demander de l'information ainsi qu'une soumission auprès de la compagnie concernée;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et accepté unanimement par les conseillers présents

De donner l'accord à Monsieur Alain Filteau pour aller de l'avant avec le débranchement de la fournaise à bois de l'Église

De donner l'accord à Monsieur Alain Filteau de faire l'installation temporaire (pour cet hiver) afin que seule l'Église soit chauffée par le système biomasse de la municipalité déjà en place.

De donner l'accord à Monsieur Alain Filteau pour faire les changements nécessaires pour que le chauffage de l'édifice municipal soit transféré à un système de chauffage au mazout pour cet hiver.

De donner l'accord à Monsieur Alain Filteau de procéder à la vérification d'informations dans le but éventuel de faire une demande de soumission pour l'achat d'une nouvelle fournaise pour répondre adéquatement aux besoins au niveau du chauffage de l'Église.

De prévoir une autre rencontre avec la Fabrique, une fois qu'Alain aura en main toutes les informations nécessaires.

De faire en sorte que notre agente de développement et notre inspecteur municipal travaillent en étroite collaboration pour monter le dossier de demande de subvention (ex : Patrimoine religieux)

209-11-2019

Offre de services SNC-Lavalin Stavibel Inc pour puits

Considérant la proposition d'honoraires, faite par SNC Lavalin Stavibel Inc., en date du 12 novembre dernier, afin de compléter l'étude d'avant-projet pour la mise aux normes de notre alimentation en eau potable pour notre édifice municipal situé au 1304, chemin de l'Église à Rémigny;

Considérant que le projet consiste à l'évaluation préliminaire des étapes à suivre pour éventuellement forer un nouveau puits d'eau potable;

Considérant que les services suivants sont non inclus dans la présente offre de services professionnels :

- Relevé topographique complet;
- Campagne de mesure de débit sur le site;
- Campagne d'échantillonnage sur le site;
- Conception et plans et devis détaillés;
- Demande de C.A. au MELCC et études environnementales phase 1 et 2 et suivantes;
- Étude géotechnique ou étude de sols;
- Étude hydrogéologique;
- Assistance technique pour les demandes de subvention.

Considérant que ce mandat sera réalisé selon le décret 1235-87 du Conseil du trésor, méthode à taux horaire, et que la municipalité de Rémigny devra prévoir un budget d'honoraires professionnels excluant les taxes au montant de 11 825.31 \$. Un montant forfaitaire de 300,00 \$ sera facturé à la municipalité de Rémigny pour les frais d'ouverture de dossier pour l'étude d'avant-projet;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme d'ingénierie SNC-Lavalin Stavibel Inc tels que présenté au coût de 11 825,31 \$ (excluant les taxes).

210-11-2019

Dérogation au 1278 rue du Quai Nord

Attendu que la municipalité de Rémigny avait autorisé en septembre 2018, un délai supplémentaire pour la démolition de la maison de Monsieur Gaétan Bruneau jusqu'au printemps 2019;

Attendu que le délai est dépassé;

Attendu que l'entente n'a pas été respectée et que la municipalité constate qu'aucune démarche n'a été prise par la succession de Monsieur Gaétan Bruneau;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Monsieur Simon Daoust

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De relancer la succession de Monsieur Gaétan Bruneau en contactant son fils Monsieur David Bruneau et de vérifier leurs intentions.

211-11-2019

Contribution Rift pour l'année 2020

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny accepte de contribuer financièrement au Rift pour un montant de 200 \$ pour l'année 2020.

212-11-2019

Entente d'entraide en mesures d'urgence

CONSIDÉRANT l'état d'avancement et le niveau de préparation des quatre municipalités en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur Nord, soient Notre-Dame-du-Nord, Nédélec, Guérin et Rémigny, expriment le désir d'organiser les mesures d'urgence et de se doter d'une structure et d'un plan permettant d'assurer la coordination des intervenants ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre et d'être soutenue par les autres municipalités du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 468 et suivant de la Loi sur les cités et municipalités (LRQ Chap. C-19), les cités et municipalités peuvent conclure des ententes intermunicipales relatives à des services avec toute corporation, quelle que soit la loi qui la régit;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désignées souhaitent s'entendre afin d'établir une méthode d'entraide mutuelle de manière à pouvoir s'assister en cas de sinistre majeur sur l'un ou l'autre de leurs territoires;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la mairesse, Madame Isabelle Coderre et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Lorraine McLean à signer ladite entente avec les autres municipalités du secteur Nord.

213-11-2019

Remboursement de taxes

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Matte, propriétaire du matricule 5294 80 9550, demande un remboursement de taxes au montant de 155,10 \$, à la suite d'une erreur de dépôt dans le mauvais compte;

CONSIDÉRANT QUE le versement annuel de taxes pour le camp de chasse de Monsieur Marc-André Matte est très minime et que cela prendrait plusieurs années avant que ce dernier puisse avoir épuisé le montant de 155,10 \$;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De rembourser Monsieur Marc-André Matte par l'entremise d'un chèque au montant de 155,10 \$.

Rapport de la MRC du Témiscamingue

Madame Isabelle Coderre mentionne que la municipalité de Rémigny subira une baisse de 8 % au niveau de la quote-part pour 2020. Le tout

sera accepté officiellement lors de la table des maires du 27 novembre prochain.

Elle mentionne également que la préfète de comté, Madame Claire Bolduc, prévoit organiser un voyage en France et en Irlande pour les maires et mairesses du Témiscamingue en septembre ou octobre 2020. Notre mairesse aimerait bien pouvoir y participer, si son travail lui permet.

Étant donné que le Pacte rural prévoit être meilleur en 2020 alors il est fort probable que les fonds de la FDT seront plus volumineux.

Rapport des Élus

Rien

Rapport de la directrice générale

Dans le dossier des propriétés en vente pour taxes, la liste préliminaire doit être envoyée à la MRCT pour le 1^{er} décembre 2019.

Il est officiel qu'il y aura des élections municipales partielles le 15 décembre prochain étant donné qu'il y a 2 personnes qui ont posé leur candidature au poste 2 dans le but de remplacer le conseiller ayant remis sa démission.

Les rénovations du nouveau bureau municipal avancent bien. Les divisions sont faites; la porte de secours et la fenêtre dans le petit bureau ont été installées; les vitres de séparation sont installées également. L'électricien doit venir la semaine prochaine pour faire l'installation de nouvelles prises électriques, déplacer certaines prises, installer les fils pour le système téléphonique IP selon les directives reçues par Services Informatiques Logitem.

La firme comptable sera présente le 22 novembre prochain pour faire une première vérification dans le dossier vérification annuelle.

Préparation du budget 2020

Une rencontre de travail est prévue toute la journée vendredi le 22 novembre. Lorraine et Isabelle feront une première ébauche du budget 2020.

Rencontre de travail pour la préparation du budget 2020

Une rencontre de travail avec le conseil municipal se tiendra lundi le 2 décembre à 17h30. Madame Sylvie Dulong s'occupera de préparer un souper pour l'occasion.

Moulin à Aubes

Monsieur Gabriel Lajeunesse a changé d'idée. Ce dernier désire faire don du moulin à Aubes à la municipalité de Rémigny. Il désire que l'on fasse seulement des petites réparations sur le moulin. Cela coûterait autour de 50 000 \$ à la municipalité de Rémigny. Il ne veut pas voir un gros projet prendre naissance. Il est certain qu'au niveau du Ministère de l'Environnement, les règlements demeurent les mêmes que ce soit un petit ou un gros projet. La municipalité entreprendra les démarches pour faire le changement de propriétaire.

Projet quais

Bonne nouvelle – Desjardins remettra un don au montant de 60 000 \$. La mairesse, Madame Isabelle Coderre ainsi que Monsieur Simon Daoust devront se rendre à Ville-Marie pour se faire photographier lors de la remise du chèque.

La compagnie Quai Bertrand demande à ce que la municipalité passe la commande des quais au montant de 56 000 \$.

La compagnie Fusion requiert un dépôt de 10 000 \$ au moment de passer la commande pour les flotteurs. La facture totale s'élève à 22 000 \$.

Dans le but de pouvoir passer les commandes le plus rapidement possible pour faire ces achats, la municipalité s'informerait du processus à suivre pour ouvrir une marge de crédit au montant de 150 000 \$. Le coût total du projet s'élève à 157 000 \$. Sans la station de lavage, le coût du projet est de seulement de 135 000 \$.

- La municipalité devra faire la demande en février pour l'accès au plan d'eau.
- Il va falloir prévoir la modification du bail du Quai et faire une nouvelle demande de bail pour le nouveau quai.
- Au niveau des subventions, il faudrait s'informer au niveau de la FDT.
- En ce qui a trait aux demandes de commandites, il faudra voir s'il est possible de passer par le Comité de développement pour faire l'envoi des lettres.

Dossier règlement de motoneige

Le tout a été envoyé à notre avocat pour en faire l'étude. Nous attendons des nouvelles de ce dernier.

214-11-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21H15.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 10-12-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 10 DÉCEMBRE MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

215-12-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

216-12-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

217-12-2019

Adoption des comptes

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre
Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de novembre 2019 au montant de trente mille cinq cent soixante-douze dollars et soixante et un cents (30 572.61 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés du mois de novembre 2019 qui ont déjà été effectués pour un montant de quatre cent cinquante-six dollars et vingt-six cents (456.26 \$) tels que présentés soit 155.10 \$ à Marc-André Matte pour remboursement de taxes et 301.16 \$ à Isabelle Coderre pour remboursement des stores;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de vingt mille huit cent trente-neuf dollars et soixante cents (20 839.60 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de novembre 2019 totalisant un montant de quatre mille cent dollars et quatre-vingt-treize cents (4 100.93 \$) soit 1 057.46 \$ au fédéral et 3043.47 \$ au provincial;

Correspondance

Desjardins – Avis de compte inactif

Invitation à prendre les mesures nécessaires d'ici le 31 décembre 2019

Madame Sylvie Dulong s'en occupe.

218-12-2019

Journal Le Reflet – Publicité pour les vœux de Noël

Il est proposé par Madame Carole Laforge
Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De participer à l'achat de publicité regroupée pour les vœux de Noël au coût de 65 \$ plus taxes par chacune des municipalités.

219-12-2019

Formation offerte par la FQM

Considérant que la MRC du Témiscamingue organise une formation offerte par la FQM soit « La préparation et la participation des élus aux assemblés du Conseil » le 1^{er} février 2020 dans les bureaux de la MRCT à Ville-Marie;

Considérant qu'il en coûtera 230 \$ par participant, ce qui inclus le repas et les collations de la journée;

Il est proposé par Madame Carole Laforge
Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De payer un montant de 230 \$ par personne pour chacun des élus de la municipalité de Rémigny ainsi que la directrice générale pour participer à cette formation soit un total de 8 personnes.

Les Fleurons du Québec

Offre d'adhésion 2020-2022 au coût de 305 \$ / année
Refusé

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Lettre de remerciement pour avoir participé à Culturat

MAMH – Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes

Le MAMH nous informe d'une entente favorisant un juste équilibre du développement socioéconomique et de l'offre de services entre les régions et les grands centres, entre le milieu rural et le milieu urbain. Nous disposerons des leviers financiers nécessaires pour améliorer notre prestation de services et pour réaliser des projets susceptibles de stimuler la vitalité de notre milieu. Nous aurons aussi la possibilité d'assurer le développement et la pérennité d'initiatives porteuses, de diversifier nos secteurs d'activités et de soutenir l'innovation.

Culture et Communications Québec

La municipalité de Rémigny a déposé une demande d'aide financière afin de restaurer le Moulin à Aube en septembre 2018. Des changements ont eu lieu pendant l'été. La CCQ demande un état de situation de ces changements et d'indiquer de quelle façon nous souhaitons continuer le projet.

Le conseil demande à Lorraine de leur faire part du fait que la municipalité de Rémigny désire abandonner le projet de rénovation.

FQM – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Nous avons reçu le guide d'implantation de cette Politique. Cet outil facilitera la compréhension et l'application de cette Politique dans le contexte d'une organisation municipale.

FQM – Règlement sur les chiens dangereux (entrée en vigueur le 3 mars 2020)

Ce règlement précise entre autres les rôles et les responsabilités des municipalités dans l'encadrement des chiens présents sur leur territoire. Il sera possible aux municipalités qui le souhaiteront d'adopter un règlement plus sévère concernant l'encadrement des chiens.

Municipalité amie des aînés (MADA)

L'UMQ (Union des Municipalités du Québec) offrira le 16 décembre prochain, un webinaire animé par M. Richard Martin, formateur du CAMF. L'objectif de ce webinaire est de soutenir les municipalités et MRC dans l'élaboration, la mise à jour et le suivi des plans d'action. Ce webinaire se déroulera entre midi et 13h. Le tout est gratuit.

Les membres du conseil désirent que Madame Jocelyne Savignac, notre agente de développement suive cette formation en ligne le 16 décembre prochain, de 12h à 13h.

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue offre le Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie, qui vise à améliorer la santé et la qualité de vie de la population. Ce programme permet de soutenir de nouvelles activités visant l'acquisition et le maintien d'une saine alimentation ou d'un mode de vie physiquement actif. Ces activités seront offertes par un organisme amies des aînés (MADA).
Date limite de dépôt de projet : mercredi 22 janvier 2020.

L'information sera remise à Mesdames Jocelyne Savignac et Jocelyne Laforge.

Avis de motion

Adoption du budget

Avis de motion est donné par Madame Carole Coderre, conseillère, que sera adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre à 19h, le budget 2020.

Une dispense de lecture est également demandée.

Avis de motion

Règlement no 87-2019 : règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné par Monsieur Simon Daoust, conseiller, que sera adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre à 19h, le projet de règlement numéro 87-2019 afin d'imposer le taux de taxes pour l'année 2020.

Une dispense de lecture est également demandée.

Avis de motion

Règlement no. 88-2019 : règlement sur la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné par Madame Cathy Bruneau, conseillère, que sera adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre à 19h, le projet de règlement numéro 88-2019 sur la rémunération des élus municipaux pour l'année 2020

Une dispense de lecture est également demandée.

220-12-2019

Calendrier des séances ordinaires 2020

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30 :

- 13 janvier
- 09 mars
- 11 mai
- 13 juillet
- 14 septembre
- 09 novembre
- 10 février
- 14 avril
- 08 juin
- 10 août
- 6 octobre
- 14 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

221-12-2019

Déneigement point d'eau sur le chemin de la Source

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu majoritairement par les conseillers présents, Madame Sylvie Dulong s'abstenant en raison de conflit d'intérêts.

Que le contrat pour l'enlèvement de la neige sur le Chemin de la Source, soit attribué à Monsieur Mario Dufresne au montant de 375 \$ pour la période hivernale.

Bureau municipal – Horaire des fêtes

Le bureau municipal sera fermé à compter du samedi le 21 décembre 2019 et ce, jusqu'au 5 janvier 2020 inclusivement.

Installation du système IP au nouveau bureau

Remis à la prochaine séance du conseil

Marina

Une photo de la remise de chèque de 60 000 \$ a été prise avec Madame Isabelle Coderre, Monsieur Simon Daoust et Monsieur François Prévost de Desjardins. Nous avons des clauses à respecter au niveau du contrat que Madame Isabelle Coderre a signé avec Desjardins. La date de la fin du projet est le 31 décembre 2020.

Il serait important de s'asseoir avec Madame Denise Plourde pour une bonne mise à jour du dossier. Une rencontre est prévue le 11 décembre à 19h au bureau municipal.

Il faudrait prévoir de commander les quais et les flotteurs le plus rapidement possible. Les quais seront commandés chez Quai Bertrand. Un dépôt de 6 000 \$ est nécessaire.

222-12-2019

Quai Bertrand – Dépôt de 6 000 \$

Considérant que la municipalité est d'accord à prendre en charge financièrement le dossier marina;

Considérant que la compagnie Quai Bertrand exige un dépôt de 6 000 \$ au moment de placer la commande pour l'achat des quais pour la marina de Rémigny;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust
Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De payer un montant de 6 000 \$ à Quai Bertrand comme dépôt au moment de placer la commande de quais.

Les flotteurs seront commandés chez Blais Récréatif. Un dépôt de 50 % est exigé au moment de la commande, ce qui représente entre 8 et 10 000 \$.

223-12-2019

Blais récréatif – Dépôt de 10 000 \$

Considérant que la municipalité est d'accord pour prendre en charge financièrement le projet du dossier marina;

Considérant que la compagnie Blais Récréatif exige un dépôt de 6 000 \$ au moment de placer la commande pour l'achat de flotteurs pour la marina de Rémigny;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser un montant de 6 000 \$ à Blais Récréatif comme dépôt au moment de placer la commande de flotteurs

Note : Prévoir ces montants dans le budget.

Madame Jocelyne Savignac travaille à la préparation et l'envoi des lettres de demandes de commandite au nom du comité de développement. Messieurs Simon Daoust et Alain Filteau viendront chercher certaines lettres pour les livrer en main propre.

224-12-2019

UMQ (Union des municipalités du Québec) – Cotisation annuelle

Considérant l'importance d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que le coût d'adhésion annuel s'élève à 74 \$;

Il est proposé par Madame Carole Laforge
Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De payer la cotisation annuelle au montant de 74 \$

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

La municipalité a reçu une lettre concernant le suivi du plomb dans l'eau potable. Le gouvernement du Québec modifiera le Règlement sur la qualité de l'eau potable au printemps 2020. Le Québec deviendra la première province à adopter la nouvelle concentration maximale acceptable de cinq microgrammes de plomb par litre d'eau potable.

225-12-2019

ZIS

Considérant que la municipalité de Rémigny est encore considérée comme zone inondable;

Considérant que le conseil municipal ne considère pas Rémigny comme zone à risque élevé;

Considérant que plusieurs autres municipalités de la région, entre autres, celle de Notre-Dame-du-Nord qui a subi une inondation au printemps dernier, ont été radié de la liste;

Considérant que la municipalité de Rémigny n'a jamais vécu dans le passé, de situation en mesure d'urgence, à la suite d'une inondation;

Considérant que la Municipalité de Rémigny est reconnue comme étant un endroit prisé par les touristes;

Considérant que la Municipalité de Rémigny vit principalement du tourisme et que ce dernier est responsable de l'économie de notre municipalité;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retourner une résolution leur demandant d'étudier notre dossier à nouveau et de faire la demande de faire enlever le nom de la municipalité de Rémigny sur cette liste.

Formation en eau potable

La Commission Scolaire des Trois-Lacs offre aux municipalités intéressées la possibilité de suivre une formation du Programme de qualification des opérateurs en eau potable à Amos du 16 au 20 mars, du 23 au 27 mars, et du 30 mars au 3 avril 2020. Ce serait bien que notre nouvel inspecteur puisse le suivre. Nous conserverons l'information pour référence future.

Nouveau site internet de la municipalité

À titre d'information, Logitem a commencé à travailler lundi sur le montage du nouveau site internet de la municipalité. Rappelons-nous que notre choix s'était arrêté sur la 2^e option soit celle que Logitem s'occupe du montage des menus et des sections et la municipalité s'occupe de remplir le contenu du site.

Rapport de la mairesse

Elle est bien heureuse de l'investissement fait par Desjardins dans le dossier de la marina de Rémigny.

Lors de la fête des enfants, Madame Isabelle Coderre, en a profité pour faire un petit sondage auprès des jeunes à savoir ce qu'ils aimeraient avoir à Rémigny. Voici les différentes idées sorties :

- Sapin de Noël illuminé
- Piste de vélo
- Coffre à jouets de plage
- Jeux d'eau
- Fête d'hiver
- Piscine
- Fête d'Halloween – Bal masqué
- Fête de Pâques – une chasse aux œufs
- Pêche en herbe – Permis
- Journée Cinéma – en Pyjama avec bonbons et popcorn
- Jeux sur la patinoire / Activités sur la glace : ex : Disco patin avec chocolat chaud
- Jeux gonflables lors de la fête des voisins

Quelques idées ont été retenues pour cette année, entre autres, le disco patin sur la patinoire, la journée Cinéma en pyjamas lors de la semaine de relâche etc.

Concernant les lots intras, il faudrait s'asseoir avec un ingénieur forestier et Alain Filteau pour faire la programmation des travaux forestiers pour l'été prochain.

Lundi le 16 décembre, Madame Isabelle Coderre, prendra part à la rencontre avec Olymel et Construction Francis Roy afin de voir où en est rendu le dossier.

Dépôt du règlement de motoneige

Les dates déterminées pour la période de motoneige sont du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année. Madame Isabelle Coderre est en attente d'une réponse de l'avocat en ce qui a trait à l'obligation de faire une consultation publique et de la pertinence de l'autorisation du Ministère des Transports.

Rapport de la MRC du Témiscamingue

Madame Sylvie Dulong nous donne un court résumé des dossiers discutés à la table des maires.

Rapport des Élus

Isabelle Coderre, mairesse

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'il faudra revoir en janvier la répartition des dossiers de chacun des élus.

Simon Daoust

Franco Touzin a été approché pour transporter au printemps la machinerie aux Amish lorsque le chemin sera ouvert.

Il est porté à notre attention que la marina de Rémigny sera la seule marina sur le Lac des Quinze.

Carole Coderre

L'Éducation populaire organisera une formation en janvier prochain sur l'utilisation du défibrillateur.

Varia

Date pour revoir le budget avant la présentation au public

Une rencontre est prévue pour mardi le 17 décembre à 19h pour revoir le budget avant la présentation au public. Nous en profiterons également pour faire le Plan triennal.

226-12-2019

Ministère de la Famille Québec - remboursement

Considérant que le Ministère de la Famille Québec a remis à la municipalité une subvention pour le camp de jour;

Considérant que 90 % du montant de la subvention 6 960 \$ déjà été versé à la municipalité;

Considérant que la municipalité de Rémigny doit remettre ce montant non utilisé au Ministère de la Famille Québec;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong
Approuvé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De retourner au Ministère de la Famille Québec, un chèque au montant de 6 264 \$.

Emplacement pour stationner un bateau de 30'

Demande d'un citoyen de l'extérieur pour obtenir un espace pour entreposer son bateau d'une longueur de 30' ainsi que sa remorque pour la saison hivernale. Au printemps, ce dernier mettra son bateau à la marina de Rémigny pour se rendre au Lac des Quinze. Il nous est impossible de répondre positivement à sa demande pour le moment. Par contre, cela pourrait peut-être être une idée pour un projet futur en lien avec la marina.

La municipalité n'a pas d'endroit pour cela mais peut-être qu'il pourrait vérifier auprès de certains résidents de Rémigny.

Stavibel – dossier puits

Une rencontre est prévue le jeudi 12 décembre à 14h avec les ingénieurs de Stavibel. L'option proposée qui reste à être vérifiée est

celle de s'alimenter au puits du centre récréatif, car cette option demeure la moins coûteuse.

Décorations de Noël provenant de la ville de Rouyn-Noranda

La proposition faite le mois passé à la Ville de Rouyn-Noranda pour faire l'achat de 12 décorations de rue de Noël au montant de 200 \$ a été acceptée. Notre agente de développement s'est organisée pour aller les chercher.

Étant donné qu'il est un peu tard pour planifier l'installation des lumières dans les rues, il a été suggéré de faire l'installation de quelques décorations sur la clôture de l'école. Quelques membres du conseil s'occuperont de faire l'installation au courant de la journée vendredi.

227-12-2019

Demande au Ministère des Transports pour l'installation d'une lumière

Considérant le manque d'éclairage qui rend difficile l'accès à la route 391 menant en direction vers la municipalité de Rémigny soit de la route 391 à l'intersection de la 391 et de la route 101;

Considérant qu'il serait important pour la sécurité des gens qui utilisent cette route;

Il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir au Ministère des Transports, une demande écrite pour l'ajout d'une lumière à l'intersection de la route 391 et route 101 pour les usagers.

Nouveau local

Madame Isabelle Coderre fera faire des soumissions chez Services Informatiques Logitem pour l'ameublement du nouveau local.

Il a été mentionné de prévoir à faire mettre des plaques avec le titre de chaque employé sur la porte ou près de la porte de leur bureau respectif afin de faciliter la tâche aux visiteurs.

228-12-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 21H20.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 19-12-2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE JEUDI 19 DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong 19h15
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE

Madame Jacqueline Goulet

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

229-12-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

230-12-2019

Adoption du budget 2020

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

REVENUS	
Taxes	369 798 \$
Compensation tenant lieu de taxes	82 012 \$
Transferts	127 008 \$
Services rendus	29 463 \$
Imposition de droits	4 650 \$
Intérêts	3 000 \$
Autres Revenus	17 000 \$
TOTAL DES REVENUS	632 931 \$

DÉPENSES	
Administration générale	241 489 \$
Sécurité publique	43 003 \$
Transport	249 832 \$
Hygiène du milieu	41 104 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	32 403 \$
Loisirs et culture	22 300 \$
Frais de financement	2 800 \$
TOTAL DES DÉPENSES	632 931 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Rémigny pour l'année 2020 telles que décrétées ci-dessus soient adoptées.

231-12-2019

Règlement #87-2019 – Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020

Attendu que le conseil de la municipalité de Rémigny a adopté le budget de l'exercice financier 2019 en date du 19 décembre 2019.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019.

Attendu qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Rémigny, toute somme de deniers nécessaire pour acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Qu'un règlement portant le numéro 87-2019 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

SECTION I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués.

- i. L'expression (immeuble résidentiel) désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.
- ii. L'expression (immeuble commercial) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.
- iii. L'expression (immeuble industriel) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.
- iv. L'expression (immeuble agricole) désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

SECTION II TAXES FONCIÈRES

1. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Rémigny, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Rémigny. Le taux est fixé à quatre-vingt-six cents (0.86 \$) du cent dollars (100\$) d'évaluation.

SECTION III COMPENSATIONS

1. Afin de pourvoir aux dépenses inhérentes au service de la cueillette (déchets domestiques, matières recyclables et matières putréfiables) par porte-à-porte ou par dépôt volontaire, les tarifs énumérés ci-dessous sont imposés et seront prélevés sur tous les biens meubles et immeubles imposables desservis de toutes catégories selon le nombre de bacs par propriété identifiée au tableau suivant, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2020.
 - I. Matière résiduelle 360 litres : deux cents dollars (200 \$)
 - II. Recyclage/composte 360 litres : cent dollars (100 \$)
 - III. Matière résiduelle 1 100 litres : cinq cents dollars (500 \$)
 - IV. Recyclage/composte 1 100 litres : trois cents dollars (300 \$)
 - V. Taxe environnementale : vingt cents (0.20\$) du cent dollars (100 \$) pour les propriétés dont l'utilisation est 1100, 1911, et 1913 situé hors du réseau de collecte sélective.

SECTION IV DÉBITEUR

1. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Rémigny. Au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

SECTION V PAIEMENT

1. Le débiteur de taxes municipales pour l'année 2020 a le droit de payer en trois versements égaux :
 - i. Le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33,33 % du montant total;
 - ii. Le deuxième versement, cent vingt (120) jours après le premier versement, représentant 33,33 % du montant total;
 - iii. Le troisième versement, quatre-vingt-dix (90) jours après le deuxième versement, représentant 33,33 % du montant total;
2. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
3. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

SECTION VI INTÉRÊTS ET FRAIS

1. Les taxes portent intérêt, à raison de 18 % par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration de délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

2. Des frais d'administration au montant de 45 \$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.
3. De charger un montant de 5 \$ lors de l'envoi de la première lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
4. De charger un montant de 10 \$ lors de l'envoi de la deuxième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
5. De charger un montant de 15 \$ lors de l'envoi de la troisième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.

SECTION VII DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.
2. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
3. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2020.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

232-12-2019

Règlement #88-2019 – Règlement sur le traitement des élus municipaux pour l'exercice financier 2020

Que ce projet de règlement soit adopté par le conseil municipal de Rémigny lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi, 10 janvier 2020, une fois adopté, aura pour effet d'annuler et abroger dans leur entier, tous les règlements sur le même sujet.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	5 770 \$	1 846 \$	7 616 \$
Conseillers	7 385 \$	3 693 \$	11 078 \$
Total	13 155 \$	5 539 \$	18 694 \$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 000 \$	4 000 \$	12 000 \$
Conseillers	7 528 \$	3 764 \$	11 292 \$
Total	15 528 \$	7 764 \$	23 292 \$

Nouveauté 2020

Une rémunération additionnelle sera ajoutée à la rémunération annuelle pour l'année 2020 sous forme de jetons de présence pour la présence des élus lors de rencontres de travail. Un maximum de (6) rencontres de travail pendant l'année 2020 est voté. Ce qui représente le calcul suivant : soit 7 personnes x 25 \$ x 6 rencontres = 1 050 \$ au total.

Le projet de règlement prévoit également :

Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi.

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

233-12-2019

Programme des dépenses en immobilisation triennale 2020-2021-2022

Considérant que le conseil d'une municipalité locale doit au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices subséquents (art. 953.1 du Code municipal)

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le plan triennal ci-dessous

Projet	Titre	2020	2021	2022
--------	-------	------	------	------

1	Biomasse (modifications)	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$
2	Centre récréatif (lumières, cuisine, mur Nord)	TECQ 30 000 \$	TECQ 30 000 \$	TECQ 30 000 \$
3	Isolation et toiture Édifice partie école	TECQ 23 600 \$		
4	Rechargement de chemin et nivelage Fossé	TECQ 25 000 \$	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$
5	Quai (marina)	TECQ 30 000 \$		
6	Moulin (réparations)	TECQ 10 000 \$		
7	Aménagement de la plage publique	10 000 \$		
8	Panneau d'affichage électronique	11 000 \$	11 000 \$	
9	Installation électrique décoration de rue	5 000 \$		
10	Rue du Quai - Sud		TECQ 50 000 \$	
	Rue du Quai - Nord			TECQ 50 000 \$
TOTAL		154 600 \$	151 000 \$	140 000 \$

234-12-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 20h.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 19-12-2019-2

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE JEUDI 19 DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE

Madame Jacqueline Goulet

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

235-12-2019

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

236-12-2019

Adoption du règlement de véhicules hors route #86-2019

**RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2019
RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES
VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route sur les chemins municipaux et en détermine les conditions;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6 du 1^{er} alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2) et du paragraphe 14 du 1^{er} alinéa de l'article 626 du *Code de la Sécurité routière* (RLRQ c. C-24.2), une municipalité locale peut, par règlement, permettre sur tout ou en partie d'un chemin public, la circulation de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, Madame Carole Coderre, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 10 décembre 2019.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire poursuivre la démarche afin de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

À CES CAUSES, sur proposition de la conseillère Madame Carole Laforge, appuyée par la conseillère Madame Sylvie Dulong;

Il est résolu unanimement que le Conseil municipal de la Municipalité de Rémigny adopte le règlement numéro 86-2019, ordonne et statue ce qui suit, à savoir : **RÈGLEMENT NO 86-2019 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 86-2019 des règlements de la municipalité de Rémigny.

ARTICLE 3- ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge et remplace en entier et à toute fin que de droit tout règlement ou toutes dispositions de règlement antérieur ayant trait aux règlements relatifs à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

ARTICLE 4 – OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sur le territoire de la Municipalité de Rémigny le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2).

ARTICLE 5 – DÉFINITION

Dans le présent règlement, à moins que le contexte indique un sens différent, on entend par le mot :

« **Chemin public** »: la surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge de la municipalité et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers.

ARTICLE 6 – VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route au sens de la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2).

ARTICLE 7 – LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route est permise sur les chemins publics et ce, sur les distances ci-après prescrites:

Chemin de la Source **4km**
Chemin des Pionniers **1km**
Chemin de la Baie du Tigre **4 km**
Rue Principale **1km**
Chemin du rang 8 **2.6km**

Un plan des emplacements est joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 8 – PÉRIODE DE TEMPS VISÉS

L'autorisation de circuler sur les chemins publics est limitée aux périodes suivantes:

-Pour les motoneiges : du 1er novembre au 30 avril de chaque année;

-Pour les véhicules tout terrain : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 9 – HORAIRE DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route est interdite sur les chemins publics entre 22 heures et 7 heures.

ARTICLE 10 – SIGNALISATION ET CIRCULATION

L'autorisation de circuler est accordée aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée et celle-ci doit en tout temps être respectée.

Le conducteur d'un véhicule hors route doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte et il doit accorder priorité à tout autre véhicule routier autre qu'un véhicule hors route.

ARTICLE 11 – VITESSE

La vitesse maximale des véhicules hors route autorisée sur les chemins publics est de 50 km/h.

ARTICLE 12 – EMPRISE DES CHEMINS

Les véhicules hors route ne sont pas autorisés à circuler à l'extérieur de la voie de circulation, dans l'emprise des chemins publics.

ARTICLE 13 – CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2), les agents de la Sûreté du Québec et les agents de surveillance de sentier des clubs d'utilisateurs de véhicules hors route reconnu sont responsables de l'application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

ARTICLE 14 – DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales prévues à la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2) sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 15 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

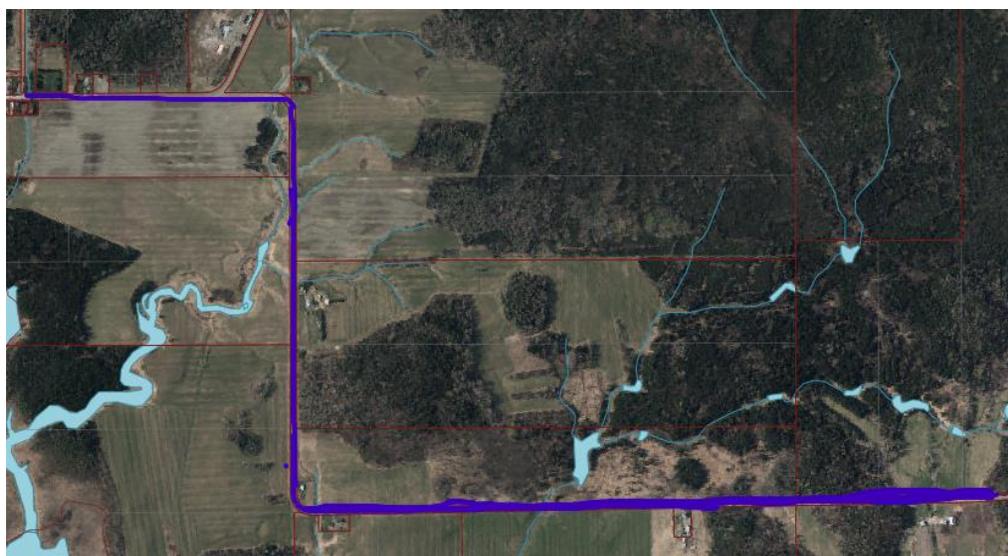
Isabelle Coderre
Mairesse

Lorraine Mc Lean
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ANNEXES

Tel que nommé à l'article 6, voici un plan des emplacements pour lesquelles la municipalité permet la circulation des véhicules hors route.

Chemin du Tigre :



La rue principale :



Chemin de la Source :



Chemin des Pionniers :



Chemin du rang 8 :



237-12-2019

Dépôt Blais Récréatif pour achats de quais pour la marina

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Fusion 2000 a été vendue et qu'il est impossible pour la Municipalité de Rémigny de faire l'achat de flotteurs à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny fera l'achat de flotteurs au même endroit que l'achat de quais soit chez Blais Récréatif à Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la soumission # 2019100302 avec le numéro de référence #12216 s'élève à un total de 74 730.92 \$ (taxes comprises);

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 237-12-2019 abroge toutes les autres résolutions prises lors de séance ultérieure soit la résolution no. 222-12-2019 ainsi que la résolution no. 223-12-2019;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'émettre un chèque au montant de 7 500 \$ à Blais Récréatif pour couvrir le dépôt de 10 % demandé au moment du dépôt de la commande.

238-12-2019

Subvention pour la marina – Soutien aux projets structurants – MRCT

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust,

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Rémigny autorise la présentation du projet de Marina à la Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue dans le cadre de la Politique Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

QUE la Municipalité de Rémigny désigne Madame Lorraine McLean, Directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à

signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

239-12-2019

Augmentation de la limite de carte de crédit à 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny désire faire l'achat d'objets promotionnels à l'effigie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la carte actuelle de crédit à Lorraine McLean a un maximum de 1 000 \$ et que ce montant n'est pas suffisant;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui s'occupera de faire l'achat d'articles promotionnels sera Madame Isabelle Coderre donc il serait préférable que cette dernière ait une carte à son nom;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et appuyé à l'unanimité des conseillers présents

DE faire augmenter la limite de la carte de crédit à Madame Lorraine McLean au montant de 5 000 \$;

DE faire la demande pour une nouvelle carte de crédit au nom de Madame Isabelle Coderre au montant de 5 000 \$.

240-12-2019

Meubles pour nouveau bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE les rénovations du nouveau local qui servira de bureau municipal pour les employés seront bientôt terminés;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le bien-être de nos employés de bien se sentir à l'intérieur de leur milieu de travail et d'avoir des meubles qui répondent adéquatement à leurs besoins afin de leur permettre de bien accomplir leurs tâches;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et appuyé unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Isabelle Coderre à faire l'achat de nouveaux meubles de travail pour nos employés ainsi qu'une nouvelle table de conférence chez Services Informatiques Logitem;

D'utiliser l'argent du surplus non affecté pour payer la facture des meubles qui s'élèvera autour de 10 000 \$.

Panneau publicitaire

Monsieur Simon Daoust devrait recevoir très prochainement une soumission de Média Pub de Rouyn-Noranda pour la confection d'un panneau publicitaire illuminé.

